INTER LUTANTS

n° 33

spécial été 2014

PRIX LIBRE

ÉLOGE DU SILENCE

Voici ce que déclarait un cheminot à l'assemblée générale unitaire des intermittents, précaires et chômeurs, du 16 juin 2014 à la Grande Halle de la Villette :
« Je suis conducteur de train sur la ligne C du RER en grève. On est venu à votre manifestation ce jour vous faire un salut fraternel ; on salue votre lutte. Dans tout le pays, il y a des gens qui se lèvent et qui disent que ce n'est plus possible. On doit se parler de travailleurs à travailleurs et d'usagers à spectateurs. La culture est un service public comme nous, et quand on n'est pas là, ils se rendent compte qu'on n'est pas là. Les médias mentent, le gouvernement ment. C'est la disparition du réseau ferroviaire qui est en jeu, comme cela s'est produit en Angleterre, pour financer des profits ; c'est inacceptable. C'est nous qui créons des richesses. Il faut paralyser l'économie de ce pays, attaquer au portefeuille, seul langage qu'ils connaissent. Ce gouvernement se suicide politiquement uniquement pour répondre aux intérêts de classe. Il faut faire primer nos intérêts sur les leurs. La réforme du ferroviaire, c'est diviser pour privatiser après. A ceux qui veulent détruire la culture et les droits sociaux partout, les cheminots répondent : résistance. Grève tous ensemble.»
Nous faisons corps avec les grèves des postiers du 92 depuis plusieurs mois.
Nous accompagnons de tout cœur les cheminots en grève depuis plusieurs jours.
On appelle ça la convergence des luttes. C'est un vilain mot pour remplacer fraternité, qui serait plus approprié.
Mais surtout, au delà des revendications, ô combien légitimes, de défense du service public, nous nourrissons un rêve secret.
Nous sentons que pour que l'état des choses change, il faut arrêter le mouvement.
Arrêter de courir derrière son train pour bosser.
Arrêter de répondre au courrier.
Arrêter d'être branché à son téléphone.
Arrêter d'être toujours prêt à répondre à une hypothétique offre d'emploi.
Arrêter de devoir répondre, tout de suite, maintenant.
Il faut de l'immobilité. Des radios qui ne passent que de la musique, des télés sans images, des théâtres où les artistes fassent résonner le silence.
Alors oui, comme après un silence dans une conversation, nous pourrons reprendre le dialogue.
Car, finalement, quand à Matignon on nous dit : « Nous sommes impuissants. Ce n'est pas nous qui décidons. » Et que nous répondons : « derrière le guichet à Pôle emploi, on nous dit la même chose : c'est l'ordinateur qui décide. »
Alors, il faut débrancher l'ordinateur.

Arrêtez votre propagande !

Le gouvernement, par la voix de son premier Ministre M. Valls, a annoncé l'agrément du protocole du 22 mars 2014. Le gouvernement applique son pacte de responsabilité. **Nous sommes contre le pacte de responsabilité.**
Il annonce deux mesures et des discussions improbables. Cette solution est déséquilibrée, elle donne tout le pouvoir aux mêmes qui mettent systématiquement les systèmes de protection sociale en crise, toute annexes confondues.
Ce ne sont pas les annexes 8 et 10 qui sont à bout de souffle, mais le paritarisme. Le patronat brandit régulièrement la menace de sortir de l'UNÉDIC mais il ne le fait jamais : il y perdrait trop. Le MEDEF est devenu le patron de l'UNÉDIC.
Non, les partenaires sociaux signataires ne sont pas courageux. Savez-vous que cet accord a été négocié dans les couloirs du MEDEF ? Savez-vous que nous ne sommes pas représentés ? Vous arrivez trop tard. Nous avons discuté 11 ans. Nous avons été consultés à maintes reprises par les députés; des propositions sérieuses, soutenues par votre majorité, ont été faites : cela n'a donné aucun résultat. Nous avions prévenu avant les négociations qu'il fallait les cadrer, le gouvernement ne l'a pas fait. Ce mépris est écœurant : le protocole de 2003, désastreux à tous points de vue, est une nouvelle fois agréé.
Les partenaires sociaux signataires – qui mettraient volontiers à la poubelle la solidarité interprofessionnelle pour un système privatisable à terme – ont des intérêts particuliers à ces mesures anti-chômeurs, et le gouvernement aussi. Des intérêts de classe.
Nous avons appris tout cela.
Tant d'années de précarisation méritent mieux qu'un différé du différé, qu'une sanctuarisation du budget de la création du spectacle vivant déjà promise et qu'une éventuelle discussion. Nous n'avons aucune garantie sur la tenue, le périmètre, la teneur, les conséquences de cette discussion. Et votre plan de communication pointe les « abus » du secteur : encore et toujours de la propagande, de la stigmatisation. Tous ces discours depuis 2003 contre les abus ont abouti à des mesures contre les précaires. **Arrêtez de dépenser des millions pour contrôler et exclure les plus fragiles d'entre nous.**
Nous avons appris tout cela.
Nous savons que depuis 2003, une grande partie d'entre nous est devenue intermittente des droits sociaux. Comment pouvez-vous affirmer que pas un intermittent du spectacle n'est exclu ? Un intermittent du spectacle sur deux n'est pas indemnisé. Six chômeurs sur dix ne sont pas indemnisés, toutes annexes confondues.
Tous plongés dans l'incertitude, voilà le programme, cette convention, vos mesures, les horizons.
L'État veut donc participer au financement des annexes 8 et 10, pour un temps incertain ? Le MEDEF et la CFDT vont applaudir : ils sont pour ! C'est pourtant contraire au principe de solidarité, où les actifs cotisent pour les inactifs, les bien portants pour les malades. Si l'État intervient, alors qu'il le fasse pour tous !
La coupe est pleine, OUI, monsieur le Premier Ministre. Le mouvement est différent de celui de 2003, plus déterminé, plus étendu et plus mature. Des centaines d'élus ont demandé le non-agrément, plusieurs maisons de culture, festivals ont demandé le non-agrément, de nombreuses équipes sont en grève ou en lutte… ce n'est pas pour rien. Nous sommes, au-delà des intermittents du spectacle, nombreux à être en colère.
Nous ne sommes pas une réserve d'Indiens. Nous sommes concernés par le reste des annexes et par le reste du monde. C'est l'ensemble de la convention qui est à revoir. Les droits rechargeables sont néfastes pour les salariés en CDD courts. Le régime général n'est pas adapté aux personnes à activité réduite qui y sont brusquement basculées... Vous n'avez pas lu ce que vous agréez ? 86% des embauches se font en CDD, les contrats de moins d'un mois ont plus que doublé. Toucher aux chômeurs les plus atteints par la crise est indigne.
Non, l'assurance chômage n'est pas spécifiquement une forme indirecte de soutien à la culture. Arrêtez ce discours. Les droits sociaux sont des aides indispensables à tous les secteurs.
On rapporterait 57,8 milliards à l'économie et les retombées économiques des dépenses culturelles, tout le monde le sait, sont énormes. Que vous faut-il de plus ? Savez-vous que les intermittents du spectacle sont excédentaires sur les retraites, sur la sécurité sociale ? Mais là on stigmatise d'autres catégories. Vous êtes en permanence dans la division.
Vous savez tout cela et vous savez que nous savons que vous savez.
Si vous avez pris le relais des ministres responsables en ces matières, c'est qu'une crise politique vous y contraint. Nous ne paierons pas votre crise et nous allons continuer à vous le dire, et pas seulement dans « le spectacle » et le tourisme, ça aussi vous le savez, les actions de ces dernières semaines ont commencé à vous l'apprendre.
L'économie fait l'économie de nos vies : nous avons appris que c'est elle qu'il faut attaquer.

Caisse de grève

Le mouvement des chômeurs, précaires, intérimaires, intermittents contre les accords de l'assurance chômage prend de l'ampleur partout en France. Parmi tous les concernés par les conséquences de ces accords, les intermittents tiennent leurs paroles et en font actes ! Plusieurs festivals, théâtres, spectacles sont en grève, des tournages ont débrayé, toutes sortes d'actions sont en cours, et cela ne fait que commencer.
Nous ne pouvons accepter le déni de démocratie dans lequel se sont déroulées ces négociations.
Nous ne pouvons accepter que le gouvernement ratifie un accord qui fragilisera davantage les chômeurs et exclura les plus précaires.
Nous ne pouvons accepter qu'aujourd'hui déjà, 6 chômeurs sur 10 ne soient pas indemnisés.

Vous qui êtes avec nous et qui avez témoigné votre soutien à la lutte…
… vous pouvez venir piétiner des heures en manif
… vous pouvez user vos baskets en action
… vous pouvez vous mettre en grève Et vous pouvez….

Participer à la caisse de soutien
en envoyant vos chèques à la coordination régionale en mentionnant au dos du chèque :
- « caisse de grève » pour soutenir les grévistes
- « soutien à la lutte » pour aider à la réalisation des actions.
Et faites tourner l'appel à dons à vos contacts, vos familles et même à vos copains riches et/ou célèbres !
Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous!

Coordination Nationale Montpellier, le 8 juin 2014

CHARTE DES CAISSES DE SOUTIEN
1) Chaque coordination gère sa caisse de soutien localement
Pour cela, elle doit mettre en place les moyens techniques (compte) et humains (trésorier) de gérer l'argent de cette caisse.
Si une coordination ne trouve pas le moyen de gérer sa caisse de soutien, elle peut se mettre en relation avec un coordination voisine pour mutualiser la gestion.
Le cas échéant, une coordination pourra adresser aux autres une demande d'aide financière, pour un montant et des raisons qu'elle devra préciser. La coordination donatrice votera le reversement de l'aide en Assemblée Générale.

2) Chaque coordination gérera en comptes séparés la « caisse de grève » et « la caisse de soutien » afin que les donateurs sachent à quoi sont dévolus leurs dons.
Si à la fin du mouvement de grève la caisse spécifique se retrouve bénéficiaire, la somme restante sera rebasculée sur le compte de soutien général.

3) Le versement d'une aide à un gréviste se fera dans un esprit de confiance concernant la bonne foi de chacun à demander une aide compte tenu des difficultés réelles qu'entraîne la grève pour lui.

Collectifs et coordinations en lutte

Avignon : http://cipavignon.over-blog.com/
Besançon : rassemblement.intermittents@gmail.com
Bordeaux : cipgironde@gmail.com
Brest : http://www.art29.net/
Caen : kic.communication@gmail.com
Châteauroux : fsv.indre@gmail.com
Clermont-Ferrand : caiipcontact@gmail.com
Dijon : cipbourgogne21@gmail.com
Grenoble : http://cmacgrenoble.wordpress.com/
Lille : interluttants59-62@lists.riseup.net
Limoges : ciplimousin@gmail.com
Lorient : collectif.cip56@gmail.com
Lyon : http://collectif-unitaire-69.tumblr.com/
Marseille : michel.lepoit@free.fr
Millau : http://ciaveyron.wordpress.com/
Montpellier : w.d.e@orange.fr
Nancy : http://cipcl.wordpress.com/
Nantes : http://www.cultureenmarchepdl.org/
Nice : cipcotedazur@gmail.com
Paris : http://www.cip-idf.org/
Rennes : http://cipbretagne.blogspot.fr/
Saint-Brieuc : https://www.facebook.com/cip22?fref=ts
Saint-Etienne : http://cip42.blogspot.fr/
Strasbourg : groupe21mars2014@gmail.com
Toulouse : http://cipmp31.wix.com/cipmp
Valence : coda2607@gmail.com
Des collectifs ou sections syndicales de chômeurs : Alès, Brest, Chelles, Lorient, Marseille, Montreuil, Saint-Girons, Rennes...

Décryptage de l'accord Unedic du 22 mars 2014

concernant les chômeurs du régime général, les intérimaires, les salariés victimes d'un licenciement injustifié, les intermittents du spectacle et les chômeurs seniors

Dernière modification : mercredi 11 juin 2014

L'analyse fouillée de la nouvelle réglementation révèle qu'elle touchera tous les chômeurs. Le croisement des différentes règles qu'elle instaure va fabriquer une machine infernale d'exclusion et de fragilisation, qui poussera chacun à accepter de travailler dans la plus grande précarité, à prendre tous les petits boulots qui se présenteront.
Pour mémoire, 9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en France.
Le développement d'une main-d'œuvre malléable découle des options politiques et économiques du gouvernement et des partenaires sociaux signataires.
L'opacité, l'obscurité, la complexité de ce texte, à l'inverse de la prétendue simplification annoncée, obligeront le chômeur à se transformer en expert de sa propre situation. En face, les agents Pôle emploi surchaufferont par la multiplication des dossiers générant des blocages, des indus et des failles d'interprétation.
Comme précédemment en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en Italie, nous assistons au processus européen de démantèlement de l'assurance chômage et de précarisation des salariés.

Nous, chômeurs au régime général,

serons encouragés à accepter, plus ou moins « librement », n'importe quel petit boulot à n'importe quel prix, face à la permanente nécessité de recharger un « capital » de droits à allocation. Nous perdrons la lisibilité de nos droits à l'indemnisation et verrons, pour beaucoup, nos allocations baisser.
Rappelons qu'aujourd'hui, 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés.
Or, pour bénéficier des droits rechargeables, il faudra déjà avoir pu ouvrir des droits une première fois, sur une période de 122 jours d'affiliation sous contrat ou 610 heures de travail (4 mois) minimum. C'était déjà le cas pour une ouverture de droits au régime général, selon le principe « 1 jour employé = 1 jour indemnisé ».
Avec les nouvelles règles, si cette première ouverture de droits s'effectue sur des petits CDD mal rémunérés, les droits seront ouverts à un petit taux.
Contrairement à ce qui se fait actuellement, un contrat mieux rémunéré au cours de la période d'épuisement du capital ne pourra pas changer le montant de l'indemnité.
C'est à l'épuisement total de ces droits ouverts (un « capital ») qu'interviendront, automatiquement et sans dépôt de dossier, les droits rechargeables.
Il faudra avoir travaillé au minimum 150 heures pour pouvoir recharger ses droits.
C'est donc la course aux petits boulots qui va s'amplifier ! Du pain béni pour les employeurs (en 10 ans l'utilisation du CDD de moins d'1 mois a plus que doublé) !
Les activités salariées effectuées pendant une période d'indemnisation sont rechargées sur le même régime que l'ouverture de droits.
Cela exclut les possibilités de calquer les droits sur les caractéristiques des emplois (intérim, intermittence spectacle ou hors spectacle...)
De plus, ces activités sont neutralisées pour toute ouverture de droits ultérieure, empêchant ainsi l'entrée dans des régimes spécifiques et adaptés.
Le calcul des droits s'effectuera sur la base des documents (attestations d'employeurs) dont dispose Pôle emploi. Le chômeur aura 30 jours pour les compléter, s'il veut que toutes les heures travaillées soient bien prises en compte.
Sans réponse du chômeur dans les temps, les droits rechargeables seront ouverts sur les seules activités connues du système informatique… Cauchemar d'indus en perspective, en cas de régularisation ultérieure !
Pendant la période d'indemnisation, les salaires perçus feront baisser le montant de l'allocation versée en complément.
Un nouveau calcul diminuera le nombre de jours indemnisés dans le mois, ce qui rallongera la période d'écoulement des droits et entraînera une perte de visibilité.
Nous savons de quoi nous parlons : un principe de droits rechargeables de 243 jours a été mis en place en 2003 pour les intermittents du spectacle (très différent de l'ancien principe de date anniversaire sur 12 mois). Depuis 2003, les salaires ont chuté dans ce secteur.
Pourquoi ? Parce que même les employeurs qui auraient les moyens de payer correctement les salariés ont bien compris qu'ils pouvaient les employer à un prix moindre. Et que, si les salariés l'acceptent, c'est parce qu'ils ont d'abord besoin de faire leurs heures. À n'importe quel prix !

Nous, intérimaires,

verrons l'annexe dont nous dépendons vidée de sa substance et nos règles d'indemnisation alignées sur le régime général.
Pour plus de 70 % des intérimaires, l'accord entraînera une baisse de revenus qui atteindra, en moyenne, 200 euros par mois.
Le nouveau calcul du différé d'indemnisation pourra en doubler la durée.
La liste des bénéficiaires de l'annexe 4 changera.
Dans la future convention, l'annexe 4 ne concernera plus les salariés intermittents (vacataires, y compris ceux de l'éducation nationale, extras de l'hôtellerie, enquêteurs...) mais EXCLUSIVEMENT les salariés des agences d'intérim.
Tous les autres basculeront dans le régime général. Déjà mal rémunérés, ils seront encore moins bien indemnisés qu'ils ne l'étaient, puisque leur journée de travail ne vaudra plus 10 mais 5 heures.
Cette mesure concerne des centaines de milliers de personnes, travaillant pour la plupart dans l'événementiel (tourisme compris), qui se verront privées de la moitié de leurs revenus et qui devront accepter n'importe quel salaire en intérim pour sauvegarder un minimum de droits.
Cette (contre-)réforme de l'annexe 4 est la suite logique de la suppression des règles d'indemnisation spécifiques au chômage saisonnier en 2011.

Nous, salariés victimes d'un licenciement injustifié,

serons dissuadés de faire usage d'un droit essentiel, celui de saisir le Conseil des prud'hommes, suite à un licenciement injustifié.
Suite à une rupture conventionnelle (d'un commun accord) ou à un licenciement, nous verrons notre indemnisation repoussée jusqu'à épuisement des indemnités supra-légales, pour une période pouvant aller jusqu'à 180 jours (au lieu de 75 avant cet accord).
Rappelons que ces indemnités permettent :
* à un salarié âgé de quitter son emploi avant de pouvoir faire valoir ses droits à la retraite ;
* aux victimes de plans sociaux de faire face aux conséquences de ce dernier, en obtenant réparation du préjudice que constitue un licenciement abusif sur décision du tribunal des prud'hommes.

Nous, chômeurs seniors,

verrons mis en cause le maintien de nos allocations jusqu'à l'âge de départ à la retraite. Les plus de 65 ans feront l'objet d'un « prélèvement de solidarité » sur leur rémunération, qui sera versé au régime d'assurance chômage (contribution spécifique de solidarité de 6,4 %).

Nous, intermittents du spectacle,

verrons nos annexes à nouveau mises à mal avec cette convention.
D'abord parce qu'elle reconduit le protocole de 2003, malgré la force des propositions élaborées et mutualisées depuis dix ans.
Nous savons que les réformes de 2003 ont entraîné de très nombreuses ruptures de droits et 70 % de précarité supplémentaire (nombre d'entre nous ont basculé au régime général).
Ces réformes sont aggravées par les nouvelles règles inscrites dans l'accord 2014 :
* Un différé d'indemnisation sera appliqué aux salariés touchant un salaire mensuel à partir de 900 euros. Ce différé pourra facilement atteindre un mois. Cette mesure injuste frappe des salariés à revenus moyens. Cette mesure touchera 47 % des intermittents (l'ancien différé, mis en place pour les salaires les plus élevés, touchait seulement 9 % des intermittents indemnisés).
* Les cotisations sociales seront augmentées de 2 %, ce qui aura un réel impact sur les petites compagnies et les petites productions.
* Par contre, le plafond salaire/indemnités, sur lequel le ministre du travail communique tant, est tellement élevé qu'il ne touchera... pratiquement personne !
* D'autre part, comme c'est déjà la règle, un intermittent travaillant à la fois au régime général et au sein des annexes 8 et 10 qui ne réussit pas à travailler 507 heures en 319 ou 304 jours bascule au régime général.
Avec les nouvelles règles, si dans cette nouvelle période d'indemnisation il effectue, à l'épuisement de ses droits, entre 150 et 506 heures en cachets spectacle, il se verra appliquer les « droits rechargeables » et sera automatiquement réadmis au régime général, pour une durée variant entre 30 et 102 jours. Les heures ayant servi à cette recharge ne pourront plus être utilisées en ouverture de droits dans les annexes 8 et 10. Il deviendra difficile d'ouvrir à nouveau des droits dans les annexes.
D'autres pièges se glissent dans cette convention : blocage de paiement pour les mois suivants si un mois n'est pas régularisé par un bulletin de salaire, blocage des indemnités dès 3 mois d'absence de paiement d'allocation pour une reprise d'emploi, génération d'indus par la réglementation et autres réjouissances que la finalisation du décryptage nous réserve peut-être...
Toutes ces règles ne donnent aucune lisibilité au demandeur d'emploi pour se projeter. C'est le court terme qui est priorisé, la recherche d'emploi à tout prix !

Cet accord s'inscrit dans la logique de l'alignement des annexes vers le régime général, lui-même sévèrement touché. Nous y lisons la promesse d'un régime unique, et, avec elle, la casse des droits sociaux.
Son objectif est la diminution des dépenses de l'assurance chômage, en passant par l'application de nouvelles règles d'indemnisation, celles-ci visant à faire des économies sur le dos de ceux qui paient déjà « la crise » : les chômeurs.

La permanence de la précarité

Ça faisait longtemps qu'on y pensait. Il fallait raconter les permanences de la CIP. On a connu des hauts, des moments de grandes mobilisation, des moments où on se sentait nombreux et heureux. On a connu des bas. Des moments où on était cinq aux AG. Mais des permanences CAP (Conséquences de l'Application du Protocole) il y en a toujours eu.

On a interviewé deux d'entre nous qui tiennent la permanence.
On voulait savoir d'abord comment on en arrivait à tenir avec une telle ténacité une activité aussi usante.

D*** :
« Je suis monteuse. J'ai toujours été intermittente. En 2003, face au protocole, j'ai eu l'impression que c'était un monstre qui se dressait devant moi. Je me suis demandé, qu'est-ce que je fais ? J'avais plutôt envie de fuir. De ne pas regarder le monstre en face. Et puis, je me suis dit non. Je veux pas rester médusée. Je vais regarder le monstre. Je veux savoir ce qu'il a dans le ventre. C'est pour ça que j'ai rejoint ceux qui s'attelaient au décryptage du protocole. Ensuite, forcément, comme on connaissait le protocole, on a monté une permanence pour recevoir les intermittents qui avaient des problèmes avec les Assedic. On a commencé à essayer de résoudre les problèmes ensemble. Oui, c'est austère. Des fois, c'est satisfaisant de parvenir à comprendre. C'est très obscur l'Unédic. Mais quand on sort une interprétation du texte qui marche, qui permet à un intermittent de retrouver ses droits, c'est excitant. Et on sait qu'après on pourra utiliser cette arme-là avec les autres cas semblables. En tout cas, je n'ai plus peur. C'est bien, déjà. »

V*** :
Avant 2003, comme tout le monde, j'attrapais les informations qui circulaient, souvent de bouche à oreille, sur le fonctionnement des annexes 8 et 10. Sur ce qu'il fallait faire, pas faire. Je suis chanteuse. Comme je m'occupais aussi de l'administration de ma compagnie, j'avais une idée des règlements, et j'ai toujours ressenti le besoin de comprendre.
Au début du mouvement, en 2003, j'ai un peu erré d'une commission à l'autre. J'avais envie de voir ce que chacun faisait. Et puis ça m'a paru évident de m'approprier Cap. Pour défendre les gens, mais aussi pour les former, pour qu'ils puissent ensuite être armés face à l'Assedic. J'aimais cette activité. C'est très concret. Je ne suis pas une intellectuelle. J'ai toujours appris sur le tas. Ma seule formation, c'est agent de voyage. C'est le boulot que je faisais avant de commencer à chanter. Le chant aussi, je l'ai appris sur le tas. Le fonctionnement de Pôle Emploi, je l'ai appris aussi sur le tas.

Les gens viennent à la permanence quand Pôle emploi refuse de leur ouvrir des droits, ou leur réclame un indu. Quand ils n'ont aucune réponse de Pôle emploi. Quand leur dossier est bloqué. Quand on les bascule au Régime Général. Quand ils ne comprennent pas ce que leur écrit Pôle emploi. Depuis dix ans entre deux à trois milles intermittents qui sont passés à la permanence. Sans compter tous ceux à qui on répond par téléphone ou par mail quand ils sont en province.
Au début, j'ai beaucoup regardé et écouté C*** et D***, qui avaient lancé les permanences. Je ne me sentais pas capable de répondre d'emblée aux intermittents qui exposaient leur problème. Longtemps, j'ai eu peur de leur donner une mauvaise réponse.

Notre méthode, c'est toujours de retourner aux textes officiels. On va chercher dans le code du travail, sur les sites officiels. Il faut toujours aller à la source. La plupart des refus d'indemnisation de Pôle emploi ne sont pas argumentés. Il faut vérifier sur quel texte ils s'appuient et, ensuite, comment il peut être interprété. On a vite compris qu'il y avait toujours plusieurs interprétations possibles des textes. Et qu'il fallait parvenir à faire ressortir l'interprétation favorable pour l'intéressé. À la permanence, on ne prend pas de rendez-vous. On est là. Tous les lundis après-midi.
On a toujours voulu garder un accueil physique des intermittents. D'abord parce qu'on préfère avoir un dialogue direct. Et puis aussi parce que Pôle emploi, c'est ce qu'ils font de moins en moins. Ils dématérialisent la rencontre. Nous voulions aussi aussi que l'accueil des intermittents et l'étude des dossiers soient collectifs. Que tout le monde puisse assister à l'exposition du problème des autres, c'est très important. On demande d'abord à chacun s'il est d'accord pour exposer son cas devant les autres. Tout le monde a toujours accepté cette règle du jeu. Sauf une fois. C'est enrichissant pour tous, ce partage d'expérience. L'idée est aussi d'appendre à chercher ensemble. De partager nos expériences.
Une permanence, c'est une astreinte. Ça doit absolument être régulier. Certains lundis, il n'y a que trois intermittents qui passent. Et d'autres lundis, il y en a quinze qui attendent. On essaye de prendre notre temps. On n'optimise pas l'accueil. Des fois, on voit que les autres qui attendent sont en train de bouillir. Ils veulent exposer leur problème à leur tour. On aime mieux être à deux pour écouter chaque cas. On pourrait croire que c'est du temps perdu : évidemment, si on recevait un intermittent chacune, on travaillerait deux fois plus vite. Mais on préfère recevoir ensemble. Il ne faut pas perdre de vue qu'on n'est pas un service social. On est des militantes. Des fois, on a des doutes. On en parle entre nous.

Des fois, je me demande : s'il n'y avait pas nos permanences, si les intermittents n'avaient vraiment aucun recours, est-ce que les intermittents ne seraient pas plus révoltés ? Ça n'aurait pas pété ? On répare les pots cassés des accords débiles de l'Unédic. C'est un paradoxe.

On a aussi mis en place des outils pour que les intermittents puissent s'approprier l'expérience des permanences. Ce sont les livrets « Conséquence de l'application du Protocole ». Tout le monde peut les télécharger. C'est gratuit. La plupart des questions qu'on nous pose y ont leur réponse. Mais on continue toujours à recevoir autant d'intermittents le lundi. Maintenant, beaucoup passent au RSA. Alors on les envoie à la permanence précarité. Avec la nouvelle convention, je me suis intéressée plus précisément au régime général. Il y a une porosité de plus en plus grande avec les annexes 8 et 10.
On recense les types de problèmes abordés chaque lundi. On demande à chacun de nous tenir au courant du succès ou de l'échec de ses démarches. Un suivi. C'est comme ça qu'on accumule de l'expérience. Hélas, peu le font. C'est pénible de sentir que, parfois, les intermittents considèrent notre permanence comme un lieu où on vient consommer de l'aide. Oui, bien sûr, c'est gratuit notre permanence.

On s'est aussi spécialisé. S*** suit maintenant spécifiquement des contrôles mandataires, ceux des intermittents accusés de fraude. (Voir page suivante, «Cap au pays des contrôles»)

Les matermittentes, c'est l'exemple d'un bon fonctionnement. On a découvert que les intermittentes enceintes avaient toutes les mêmes difficultés avec Pôle Emploi et la Sécu. On les a aidées à se rassembler en un seul collectif. Elles se sont collectivement prises en main. La discrimination dont elles sont victimes est reconnue par le Défenseur des droits. Pour autant, les règles qui régissent leur cas n'ont toujours pas changé.
Par contre, elles ont accompagné jusqu'au procès un certain nombre de femmes et gagné en cour d'appel.
C'est vrai, quand on parvient à rouvrir des droits à quelqu'un qui n'en avait plus depuis trois ans, ça nous rend heureuses. C'est bien la preuve qu'on était dans notre bon droit. Ça nous relance. On peut faire face.

Exemple de lettres reçues aux permanences :

Lettre ouverte et écorchée à tous ceux qui estiment qu'avec 456 euros par mois nous parasiterions la société française.
Voilà encore une erreur de Pôle emploi qui va me pénaliser à l'approche de Noël.

J'ai cherché, cherché, cherché du travail, tantôt j'étais trop diplômée, tantôt pas assez dans le domaine ultra pointu requis alors qu'en quelques jours un salarié de la boîte en question aurait su sûrement utiliser mes neurones pour m'apprendre vite et au mieux les savoir-faire requis. C'est comme si on oubliait que l'apprentissage sur le tas, au vif du sujet valait aussi tous les diplômes et n'est souvent pas une perte de temps mais un atout pour une entreprise.
J'ai anticipé ma demande de dossier d'ASS pour percevoir les 456 euros de minima sociaux qui me permettraient au moins de faire patienter le propriétaire de mon appartement. J'ai écrit une fois, deux fois, trois fois à Pôle emploi pour avoir le dossier. On m'a dit pas maintenant, demandez-le plus tard, c'est trop tôt, puis on m'a dit on vous a déjà envoyé un dossier, puis vous ne nous avez pas renvoyé le dossier de demande d'allocation retour à l'emploi qui nous permettrait d'obtenir un rejet qui serait la preuve que vous avez droit peut-être après examen aux 456 euros d'ASS. Mais je n'avais rien reçu de Pôle emploi aucun dossier. Ce matin, je téléphone, on me dit venez chercher le dossier, ce même dossier que je demande depuis fin octobre, ce même dossier qui est censé être parti le 10 novembre et nous sommes le 24 novembre.
Alors doucement je me suis laissée glisser au sol parce que je n'en peux plus, j'ai posé mon front contre le faux parquet froid de mon appartement et j'ai pleuré bruyamment comme une petite fille de bientôt quarante ans pourtant. Pleurer de ne pas avoir en même temps déposé un dossier de RSA, la même somme mais une autre administration la CAF parce que je sens que je vais me faire entourlouper par Pôle emploi, que la CAF ne paiera que si Pôle emploi refuse et que le temps que tout ceci se passe décembre sera là, Noël arrivera et à Noël c'est toujours plus terrible et humiliant de ne pas avoir un sou. J'ai pleuré aussi parce qu'avec tous mes jolis diplômes de 3e cycle, mes expériences multiples, mon énergie de vouloir bien faire, je reste dans mon jeu de l'oie de la précarité, celui dans lequel on est toujours le dindon de la farce. Ces oies qui se font traiter de noms d'oiseaux par des secrétaires d'État, des ministres, des Wauquiez, des clubs de pensée qui pensent réellement qu'on abuse le système social français quand on surnage à peine avec 456 euros par mois.
Il paraît que je suis belle, intelligente et drôle. Ça me fait une belle jambe. Que doivent vivre ceux qu'on trouve laids, bêtes et fades ?
J'appelle l'amoureux, il est sur messagerie. J'envoie un SMS : tu pourrais m'accompagner à Pôle emploi ce matin, je suis tellement fatiguée, j'ai besoin de toi.
On a mis sa fierté de côté mais l'amoureux est au travail, il finira son chantier en début d'après-midi. On s'appelle, ça capte mal alors ça crée de la zizanie. On préfère lui renvoyer un texto qui dit : t'inquiète c'est pas grave.
Je me retrouve accroupie la tête contre le canapé, où est passée ma belle énergie qui amuse les copains et les amoureux au début ? celle qui fait bouger des montagnes parfois.
Alors je me relève, je rassemble les papiers. Je relance un employeur par mail que je suis allée voir sans être convoquée pour lui montrer à quel point j'aimerais bien travailler chez lui. J'en rappelle un autre en prenant une voix énergique. Je finis par retrouver les papiers qu'il faudra pour le dossier ASS et je m'aperçois que je n'ai travaillé que 4 ans et demi dans les 10 dernières années parce que j'avais pris deux ans de disponibilité à l'époque. Et il faut avoir travaillé au minimum 5 ans dans les 10 dernières années pour prétendre aux ASS la solution A. Alors je serai recalée de la solution A, ne vaut-il pas mieux que j'anticipe la solution B pour avoir un tampon daté de la CAF qui du coup prendra cette date comme début possible de mon retour à la précarité dans leur tunnel à eux, le tunnel B ? Oui ça mérite réflexion. Mais je suis si fatiguée, le rimmel a coulé partout, j'ai le dos qui craque et j'ai la fatigue des jours de règles.
Germaniste, femme de communication, j'ai le goût du contact et du travail bien mené. Capable de prendre des initiatives, j'aime aussi le travail en équipe et mener à bien une pleurnicherie déclenchée par Pôle emploi et ce manque de tendre.
Ne vous arrêtez pas aux diplômes, il y en a toujours trop ou pas assez, à 39 ans j'ai acquis une maturité et une autorité naturelle qui me permettront de rassembler mes esprits, mais à 39 ans il arrive encore qu'on me demande à la SNCF si j'ai la carte 12-25. Alors vous voyez !
Rassurer l'employeur, on n'est ni trop vieille, ni trop jeune, ni trop mieux que lui. Et moi, là, qui me rassurerait un peu ? il faut cocher A et B, se relever, se remaquiller et recommencer le cirque de l'aliénation comme disent mes petits copains d'extrême gauche qui hériteront ou ont déjà hérité de la maison de papa-maman et ne pas parler de mon nom de famille qui ne rassure pas l'employeur. Et ne pas écrire ça ici parce que c'est de la victimisation rien que d'en parler, et rien que d'y penser !
Il s'est immolé là-bas. Ce chômeur de Tunisie. Ici nous nous consumons dans une petite mort lente où tout ce qui fait notre beauté et notre grâce se dissout dans la solution A ou B.
Sommes-nous des parasites ?
N***, Montpellier, 24 novembre 2011.

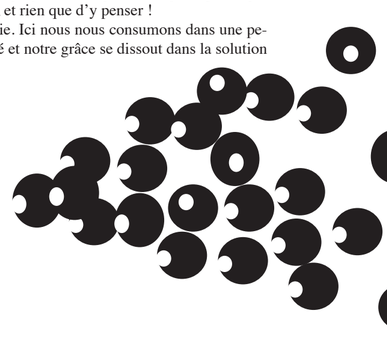

V*** avec son groupe vocal chante cette chanson, inspirée par cette lettre.

Lettre d'un parasite

J'ai cherché cherché, cherché, et encore cherché du travail
Maquillée, lookée, rajeunie, chaussée de lunettes en écailles
Me suis formée, reconvertie, réorientée dans la bataille
J'ai cherché dans tout le pays de Nice et Paris à Hendaye

J'ai cherché, cherché, cherché, motivée comme un moustique
J'ai harcelé les employeurs, j'ai vendu mon esprit d'équipe,
Mon goût du défi, ma rigueur, mon émulation énergique
J'ai cherché en Chine et ailleurs de Dubaï jusqu'à la Belgique

Mais pas assez ceci pas assez cela.
Bien trop diplômée, pas dans le format
Un peu trop comme ci, un peu trop comme ça
Non jamais je n'avais la tête de l'emploi

J'ai cherché, cherché, cherché, ô j'ai su affronter la crise
Mais un jour le manque d'argent, tel un scorpion vous paralyse
J'ai couru réclamer mes droits dans des bureaux qui formalisent
J'ai rempli, rempli, rempli des dossiers lourds comme des valises

J'ai fumé fumé fumé, en attendant mon numéro
Pour tenter de me faire allouer 456 euros
Mon conseiller, un peu nerveux de crouler sous trop de boulot
Me dit : « *Vous ne nous avez pas renvoyé le dossier de demande d'allocation de retour à l'emploi qui nous permettrait d'effectuer un rejet qui serait la preuve que vous avez droit d'etablir le recours qui vous accorderait, peut-être, après examen, de prétendre à percevoir la somme de 456 euros* »

ASS dossier B, RSA dossier A
Pas assez travaillé, les 36 derniers mois
Pour cocher la case B, cocher la case A
Il faudrait bien avoir la tête de l'emploi

On a refusé refusé refusé de m'accorder ce royaume
456 euros pour me loger nourrir mes mômes
Quand on m'a traitée de parasite accroché à une aumône
Dans mon dos un truc a craqué et j'ai brûlé tous mes diplômes

J'ai pleuré pleuré pleuré comme une méduse prise dans la glace
Écorchée, larguée humiliée, Ô tout à coup j'étais si lasse
J'ai pensé à tous ces désirs qui font ma beauté et ma grâce
Dilués dans les cases à cocher, le mépris et la paperasse

J'ai pleuré comme ci, j'ai pleuré comme ça
Le nez qui rougit, les cheveux tout plats
J'avais mal ici, j'étais coincée là
Je n'avais plus du tout la tête de l'emploi

Puis j'ai sauté, sauté sur mes pieds j'ai frétillé comme un aspic
Je suis revenue me poster devant mon conseiller en panique
J'ai sorti une poupée pourrie, entonnant un chant diabolique
Dans mon Barbie Ken j'ai planté des aiguilles aux pouvoirs magiques

J'ai piqué piqué piqué piqué le corps de la poupée gothique
A chaque coup mon conseiller poussait de grands cris frénétiques
Il me dit «vous êtes une merveille votre toucher est magnétique
Quittons tout, ouvrons un bazar de babioles ésotériques!»

On vendra ceci, on vendra cela
Des jolis grigris, des pattes de chat
Poudre de ceci, poudre de cela
Grâce à ça nous aurons la tête de l'emploi !

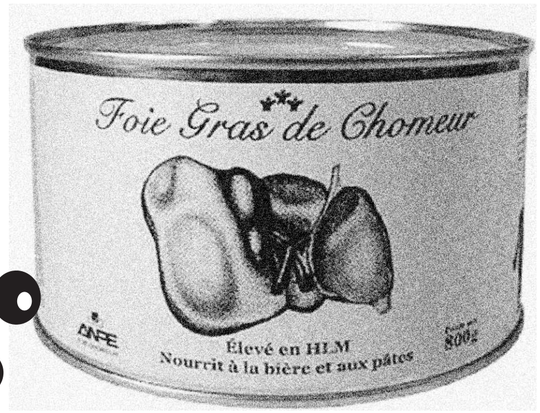

CAP AU PAYS DES CONTRÔLES

UN DROIT N'EST PAS UNE DETTE

Bonjour,
Une personne du forum de X (….) m'a conseillé de prendre contact avec vous au sujet d'un trop perçu de Pôle emploi se montant à plus de 20 000 € et de la suppression de mes droits d'intermittent du spectacle en 2014. A ce jour, je n'ai plus d'espoir de voir ce problème se résoudre. En revanche, je vous joins les courriers que j'ai reçus avec l'espoir qu'ils vous soient utiles pour votre lutte. Même si ce différend est un peu plus supportable pour moi, j'avoue sincèrement que j'ai sérieusement songé à en finir. Au final, j'ai abandonné ce projet car je suis père de famille. Maintenant, je vais essayer de surmonter cette épreuve avec l'énergie qui me reste.

Cordialement, xxxxxxxxx

À CAP (commission Conséquences de l'application du protocole de la CIP-IDF), nous recevons plusieurs messages d'intermittents, la plupart artistes, sous le coup d'un contrôle sérieux diligenté par les services de Pôle emploi service (PES). Nous en avons une petite centaine en cours cette année. Ce n'est pas rien ! Ces épais et épineux dossiers peuvent prendre plus d'un an de suivi. Ils génèrent des angoisses terribles voire des tragédies individuelles. C'est du lourd et c'est difficile d'en parler.
Ces litiges portent sur une remise en cause du contrat de travail pour plusieurs motifs. Il peut s'agir d'une suspicion de direction de fait, soit d'un contrôle mandataire. Dans ce cas, le contrat de travail n'est plus reconnu et les droits associés non plus. Il peut s'agir aussi d'une remise en cause de la nature de l'activité exercée, soit d'un contrôle du champ d'application. Dans ce cas, les contrats sont au mieux basculés au régime général.
Ces deux types de contrôle peuvent générer des indus colossaux (rembourser trois ans d'indemnités chômage perçues voire dix ans si la fraude est prouvée).
Les raisons invoquées par les services de Pôle emploi sont très souvent infondées en droit et en fait. Les indus générés sont, eux, disproportionnés. Il en va de la méconnaissance de la législation qui régit nos métiers - et pour cause, elle est hyper complexe. Il en va de l'interprétation des services de PES qui créent du droit pour mieux sanctionner et exclure. Depuis 2003 où ces contrôles se sont déployés, nous assistons à un licenciement massif et silencieux. Les intermittents préfèrent abandonner et ne plus réclamer leurs droits.
Si vous répondez de bonne foi au service qui vous contrôle, par téléphone, par écrit, si vous lui racontez votre vie, votre œuvre, alors vous allez être piégé. PES interprétera tout en votre défaveur, votre bonne foi se retournera contre vous, l'entreprise de culpabilisation sera enclenchée, les menaces d'indus si vous osez contester seront avancées : les services de Pôle emploi savent y faire pour faire craquer, lâcher prise, banquer !
Il faut contester ces contrôles et stopper les rumeurs qui les accompagnent. Qu'on soit associé majoritaire d'une société ou adhérent d'une association qui nous emploie, bénévole sur une autre fonction que celle pour laquelle nous sommes salarié, en lien de parenté avec les instances dirigeantes de cette association, seul employé d'une structure ou employé par une seule structure, cité sur ses documents comme contact, en possession d'une délégation de signature… La liste est trop longue mais rien de tout cela n'est interdit et ne peut casser la validité de nos contrats de travail. Ce ne sont pas là des fraudes, ni des erreurs, mais des usages juridiques et des pratiques d'emploi à revendiquer. Si nous contestons les interprétations restrictives de PES, nous renforçons la présomption de salariat et nous défendons nos droits. De même, PES n'est pas en droit de définir ce qu'est un artiste interprète, la création d'un spectacle, ce qu'est un spectacle… de manière plus restrictive que la loi. Ainsi, dernière nouveauté qui nous vient des pratiques honteuses du GUSO, les services de PES ne peuvent exiger un seul contrat pour des répétitions et des représentations.
Qu'importe donc, nous avons des droits, seul PES nous cherche des poux dans la tête.
Si vous êtes contrôlés, ne restez pas seuls, faites-vous aider par un syndicat, par des collectifs, par des avocats. Avec « Recours radiation » (association qui s'occupe aussi des litiges avec Pôle emploi), nous sommes depuis peu en contact avec des avocats du SAF (<<syndicat des avocats de France) qui ont ouvert une commission « contentieux avec Pôle emploi » pour créer des jurisprudences. Nous savons que c'est un chemin de croix, certains dossiers mettent plus de deux ans à aboutir, mais Pôle emploi a déjà été condamné pour défaut d'information, pour abus d'interprétation de la loi, pour insuffisance de preuve. La jurisprudence est une source importante du droit et elle fait aussi partie des instruments à mobiliser pour faire évoluer la loi, utilisons-la.
Ces contrôles portent sur les frontières du droit : les frontières du CDI, les frontières de la démission, les frontières du CDD dit d'usage, les frontières du bénévolat, les frontières de l'entrepreneuriat, les frontières de la création, bref les frontières du salariat(*) selon une institution qui cultive l'idée d'exclure alors qu'elle a été créée pour défendre une idée inverse. Un droit n'est pas une dette(*). La seule dette que nous avons, c'est envers ceux qui se sont battus et se battent aujourd'hui pour les préserver, les adapter, les enrichir.
Le MEDEF, FO, la CFDT et le gouvernement, en chœur, veulent endormir le mouvement de contestation contre le protocole du 22 mars en proposant à la rentrée des mesures d'« exception » pour renforcer le recours au CDI dans nos métiers. Ces mesures, comme celles mises en place depuis 2003, seront des mesures de restriction et de contrôle du salariat, des mesures non pas contre la précarité mais contre les précaires.

Pôle emploi services nous attaque, attaquons Pôle emploi services !
Nos luttes ont construit nos droits

(*) « Un salariat au-delà du salariat », de Marie-Christine Bureau et Antonella Corsani
(*) « La Fabrique de l'homme endetté», de Maurizio Lazzarato

CONTACTS :
Intermittents du spectacle : cap@cip-idf.org
Chômeurs et précaires : permanenceprecarite@cip-idf.org
Recours radiation : http://www.recours-radiation.fr

ON NE JOUE PLUS
INTERMITTENTS ET PRECAIRES
GREVE
GAGNONS DROITS!
NON AUX SUPPRESSI
EMBAUCHE DES
ENSEIGNANTS ET TERRITORIAUX
Le Printemps Valls et Montpellier danse?...
FOLIMAGE EN GRÈVE!
NON À L'ACCORD UNÉDIC
LA TRAVIATA
EN GRÈVE
CONTRE LA PRECARISATION
CONVERGENCE DES LUTTES!
FESTIVAL ANNULÉ
RENS 0490880841
ANNULÉ
MERE-GRAND QUE VOUS AVEZ DE GRANDS INTERMITTENTS
COLLECTIF UNITAIRE 69
chômeurs intermittents intérimaires
QU'EST-CE ON MANGE PENDANT LES JOURS
CARENCE ???
MEDEF ET GOUVERNEMENT NON À L'AGREMENT DE LA CONVENTION UNÉDIC!
Coordination des Intermittents
POUR LA JUSTICE SO
HENRI CARTIER-BRESSON
ANNULÉ
Centre Pompidou

“Signe ce que tu éclaires et non ce que tu assombris”

René Char

Le 31 avril a bien eu lieu

Le 27 avril dernier, nous étions réunis en Coordination Nationale des Intermittents et Précaires à La Belle Étoile à Saint Denis.
Franck, de la Coordination de Bourgogne, était parmi nous. Il en était alors à son quarante-neuvième jour de grève de la faim. Franck avait décidé, individuellement, sous le coup d'une lente et vieille colère, de cesser de s'alimenter en protestation contre la réforme de l'Unédic, le démantèlement annoncé des annexes 8 et 10 des intermittents du spectacle et aussi l'asphyxie financière des politiques culturelles.
Nous n'avons jamais préconisé, ni utilisé cette arme. Nous étions cependant par évidence et par fraternité, solidaires de Franck. Il nous fallait collectivement décider quoi faire.
On sait qu'à partir de quarante jours de jeûne, le corps commence à subir des séquelles irréversibles, et que le gréviste commence à mettre sa vie en danger.
Quoique Franck fût dans une grève de la faim active, témoignant de la résistance de son organisme, de sa détermination et de sa lucidité, il avait déjà perdu une vingtaine de kilos. Il ne faisait de doute pour aucun des délégués de la Coordination qu'il fallait donner une issue à cette grève de la faim.
Nous avons donc imaginé une pirouette. Nous avons demandé à Franck s'il cesserait sa grève de la faim au cas où le 31 avril, date imaginaire, le ministre du Travail Rebsamen déclarait qu'il refusait d'agréer le protocole Unédic du 22 mars. Il a ri, et répondu qu'alors il recommencerait à s'alimenter.

Nous avons alors imaginé et écrit les faux communiqués suivants.

Le 31 avril 2014

COMMUNIQUÉ DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL, FRANÇOIS REBSAMEN

J'ai rencontré hier Franck Halimi, artiste en grève de la faim depuis cinquante-trois jours.
M. Halimi réclamait par ce mouvement que les propositions des organisations représentatives de chômeurs soient prises en considération lors des négociations de la convention entre les partenaires sociaux.
Je connais Franck depuis vingt ans, et je ne doutais pas de sa détermination à poursuivre son mouvement de protestation.
Avant ma nomination au gouvernement M. Halimi avait su convaincre l'élu socialiste que je suis de la pertinence de son combat. J'avais donc signé la plate-forme du Comité de suivi, regroupant des parlementaires de la majorité, mais aussi du Modem et du Nouveau Centre, et la plupart des syndicats du domaine de l'industrie culturelle.
M. Halimi m'a présenté combien la convention signée le 22 mars dernier par le MEDEF, l'UPA, la CGPME, la CFDT, la CFTC et FO présentait de lacunes. L'annexe 4 des intérimaires perdait de sa substance, le système des droits rechargeables était à parfaire, et la question du système d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle (annexes 8 et 10) à laquelle j'ai eu l'occasion à de multiples reprises de montrer mon attachement n'était pas entièrement réglée par cet accord.
(…)
Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer que j'ai réussi à convaincre M. Halimi de cesser sa grève de la faim, qui n'a plus lieu d'être.
En effet, force m'a été de constater, après avoir fait plancher mes collaborateurs sur ce sujet, qu'en l'état actuel des choses il ne m'est pas possible de donner un agrément immédiat à cette convention Unédic.
Un accord gagnant-gagnant est non seulement souhaitable mais possible, et je ne doute ni de la raison ni de la vertu des syndicats d'employeurs et de salariés qui se réuniront dans les semaines à venir.
Je salue les partenaires sociaux qui ont su trouver un terrain d'entente qu'a rejoint un syndicat qui n'avait plus signé de convention Unédic depuis plus de vingt ans. Je les invite à remettre leur ouvrage sur le métier et à faire entrer dans leur cercle vertueux les syndicats jusqu'alors mis sur la touche ainsi que les organisations de chômeurs et les coordinations d'intermittents qui par leur travail d'expertise depuis dix ans témoignent éloquemment de ce que peut être la démocratie participative.
Ce large rassemblement contre le chômage s'inscrit dans la ligne politique du gouvernement visant à rassembler les énergies pour œuvrer à bâtir une démocratie meilleure, sans exclusion, apaisée.

31 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE M. PIERRE GATTAZ, PRÉSIDENT DU MEDEF.

Assurance-chômage : le non-agrément gouvernemental est inacceptable.
Retrait du MEDEF des instances de l'Unédic, proposition de dissolution de l'Unédic.
Le MEDEF a été informé ce jour de la décision de M. François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de ne pas donner l'agrément du gouvernement à la convention d'assurance chômage, alors même que l'accord national interprofessionnel sur l'indemnisation du chômage signé par les partenaires sociaux le 22 mars 2014 n'a pas encore été transformé en convention par les services de l'Unédic.
Le MEDEF prend également acte de la demande du ministre aux partenaires sociaux de reprendre les négociations.
Le MEDEF est stupéfait par cette initiative insensée de M. Rebsamen, qui met gravement en danger non seulement l'indépendance de l'Unédic mais aussi la vision de la démocratie sociale défendue par le MEDEF.
La décision de M. Rebsamen est lourde de conséquences.
En effet, le Conseil exécutif du MEDEF, réuni en séance exceptionnelle sur demande de son président M. Pierre Gattaz, a pris la décision, outre de ne pas répondre à cette demande de nouvelles négociations, de se retirer de toutes les instances de l'Unédic.
Il a demandé à M. Jean-François Pilliard, vice-président de l'Unédic, et à tous les membres du MEDEF siégeant dans les instances de l'Unédic, de proposer leur démission à Mme Patricia Ferrand (CFDT), présidente de l'Unédic.
Conformément à l'article 19 des statuts de l'Unédic qui, pour mémoire, est une association loi 1901, le MEDEFse réserve la possibilité de convoquer une assemblée générale extraordinaire dès que possible, à savoir le 31 mai 2014, assemblée ayant à l'ordre du jour la dissolution de l'Unédic. Cette dissolution ne pouvant statutairement être décidée qu'à la majorité des 2/3 des voix exprimées dans chacun des deux collèges de cette assemblée, elle engage la CFDT, la CFTC et la FO, les partenaires sociaux signataires de l'accord du 22 mars 2014, à poursuivre leur collaboration avec le MEDEF en se prononçant également pour cette dissolution. Il n'est pas pensable que les autres représentants patronaux, l'UPA et la CGPME, ne suivent pas la direction indiquée par le MEDEF.
(…)
Trois jours après le vote à l'Assemblée nationale du Pacte de responsabilité, le Medef alerte le président de la République sur les graves risques que fait peser la décision inique de M. Rebsamen sur ledit Pacte et notamment sur l'effort patronal sur l'investissement et l'emploi.

31 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE JEAN-CLAUDE MAILLY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FORCE OUVRIÈRE.

Assurance-chômage : Suite au non agrément gouvernemental, Force Ouvrière assume ses responsabilités et décide de gérer l'Unédic.
Force Ouvrière prend acte du non-agrément par le gouvernement de l'accord sur l'assurance chômage du 22 mars 2014, de la décision du MEDEF et de la CFDT de se retirer des instances de l'Unédic, et accepte de retourner à la table des négociations avec les autres confédérations.
Nous n'ignorons pas le contexte de tensions sociales. Le Pacte dit de responsabilité et de solidarité confirme bien sa nature : c'est un pacte d'austérité et le relevé de décisions de certaines organisations syndicales, dont la CFDT avec le patronat sert de caution. Ce n'est pas avec de telles annonces que la croissance et la confiance referont surface. Au contraire, on risque la glissade dangereuse vers la déflation.
Oui, la France poursuit sa descente sur le toboggan de l'austérité.
La politique économique et sociale de notre pays ne peut être menée par un homme seul entouré de quelques conseillers, même s'ils ne sont pas tous des cireurs de pompes.
C'est pourquoi nous avons décidé de prendre les décisions qui s'imposent :
- Force Ouvrière condamne et condamnera fermement toutes les mesures d'austérité et appelle à la grève générale reconductible à partir du 17 mai 2014.
- Tout comme en 1959, Force Ouvrière proposera de présider l'Unédic. Nous avons prouvé par le passé notre crédibilité en la matière. Avant de laisser notre place à la CFDT en 1991, l'Unédic était largement excédentaire. Pour cela, en l'absence du MEDEF, nous proposerons à la CGPME de prendre la vice-présidence.
Par ailleurs et quelles que soient nos divergences, nous souhaitons à Franck Halimi un bon rétablissement.
Autant Pierre Mendès-France déclarait qu'il fallait dire la vérité, autant Jean Jaurès expliquait : « Le courage c'est toujours de chercher la vérité et de la dire, c'est ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques ».

31 avril 2014

COMMUNIQUÉ D'ANNE HIDALGO, MAIRE DE PARIS.

J'ai tenu à rencontrer Franck Halimi, metteur en scène dijonnais actuellement en grève de la faim depuis cinquante-trois jours, lors de la coordination nationale des précaires, chômeurs, intermittents, intérimaires qui se tenait dimanche dernier à Saint-Denis.
Franck Halimi m'a longuement expliqué les raisons de sa colère. En l'entendant, j'ai compris le moteur de son action.
Je suis socialiste par conviction, militante par passion, détestant le mensonge et l'injustice par nature.
J'ai immédiatement appelé François Rebsamen sur son portable, et lui ai dit : « François, tu ne peux pas agréer cet accord.
Cette convention chômage suppose qu'il y aurait d'un côté la France qui travaille et de l'autre la France de ceux qui jouit du privilège du chômage.
Cette convention chômage entre dans le cadre d'une casse générale de la protection sociale.
François, il faut offrir de nouveaux droits aux salariés et non davantage de précarité comme cela vient d'être fait en changeant de la manière proposée les règles de l'assurance-chômage.
Ce nouvel accord a été signé sans aucun contrôle démocratique, sans droit de regard ni de la représentation nationale, ni des principaux concernés.
Forte de ma légitimité de mair-e de Paris nouvellement élu-e, je t'annonce mon intention de soutenir les précaire-s, chômeur-se-s, intérimair-e-s, intermittent-e-s, retraité-e-s, salarié-e-s du public et du privé-e, avec ou sans papiers.
François, tu as signé comme moi la plateforme du Comité de suivi. Tu ne peux pas signer l'accord du 22 mars 2014. »
J'ai appris qu'après mon appel, François Rebsamen a décidé de ne pas agréer la nouvelle convention Unédic. Je le félicite de son courage.
Activiste par éducation, révolutionnaire par tout mon sang, je ne pouvais m'arrêter là.
Le mouvement a besoin d'un lieu pérenne, pour imaginer, penser, travailler, proposer.
Le précédent maire de Paris, je l'ai toujours déploré, a dû déloger la CIP-IDF des locaux qu'elle utilisait depuis plus de 6 ans. J'ai longuement hésité, le jour du premier tour de mon élection, à ouvrir aux intermittents les portes du Carreau du Temple. Pour des raisons de planning, cela n'a pu se faire.
Afin donc que le mouvement de contestation sociale dont je suis porteuse dispose d'un lieu pérenne, j'ai demandé une étude sur la surface des locaux attribuée à la CFDT par la Ville de Paris, rue Simon Bolivar. Il semble que cette surface ne soit plus proportionnelle à la représentativité de la confédération. Et sans attendre le résultat de ses études, j'ai décidé d'attribuer ces bâtiments à la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France.
D'autre part, je lance un appel à la Région Ile-de-France pour qu'elle rejoigne la Ville de Paris dans le financement de la CIP-IDF autour de la mise en place d'une étude sur le financement de la protection sociale, afin qu'elle puisse approfondir son travail sur un nouveau modèle d'indemnisation au sein de l'assurance chômage.
À la vue de ces nouveaux éléments qui, s'ils demeurent insuffisants, vont tous dans le sens de sa lutte, j'appelle mon camarade Franck Halimi à cesser aujourd'hui même sa grève de la faim.
S'il répond à cet appel, je me rendrai personnellement demain à Dijon place d'Armes, pour partager un bouillon de légum-e-s avec lui et les précaire-s, chômeur-se-s, intérimair-e-s, intermittent-e-s, retraité-e-s, salarié-e-s du public et du privé-e, avec ou sans papiers de Dijon et d'ailleurs.

D'autres faux communiqués imaginaient la réaction de la CFDT, de la CGPME, de collectifs de chômeurs énervés, etc.
L'ensemble des communiqués est disponible sur notre site : cip-idf.org
Nous avons diffusé ces faux via divers sites Internet, et divers réseaux sociaux. Leur apparition a suscité la surprise, l'amusement, l'énervement ou la déception parfois.
Nous assumons la responsabilité de ces faux. Le mensonge, la désinformation par les médias, et parfois les institutions d' État sont une arme utilisée sans vergogne à notre encontre : nous n'avons jamais répondu sur le même ton à nos adversaires. Pour autant, dans ce cas présent, ces faux communiqués nous ont permis de sortir avec humour d'une situation dramatique que nul n'avait intérêt à prolonger.
Nous nous sommes aussi beaucoup amusés à les écrire : ce n'est pas négligeable.

Le 1er mai 2014 Franck devant un rassemblement place d'Armes à Dijon a bu un bouillon de légumes, s'est fait tondre les cheveux, s'est mis à nu pour « montrer le dénuement où se trouvait la culture », et a repris sa vie ordinaire.

Guerre aux chômeurs, paix aux banquiers

Depuis que le *new Labour* de Tony Blair a imposé le travail forcé aux chômeurs et que ce modèle a été affiné par la sociale-démocratie allemande de Gerhard Schröder (les lois Hartz de 2003-2005), on voit clairement comment une réforme de l'assurance chômage est un levier décisif pour déréguler le marché du travail et provoquer une baisse générale des salaires. Partout en Europe, des gouvernements de *grande coalition, centristes* ou *techniques*, souvent dirigés par d'anciens dirigeants de gauche, suivent l'agenda néo-libéral et imposent austérité et démantèlement de la protection sociale. L'obsession de l'oligarchie pour les *chiffres du chômage* et *le combat* qu'il faudrait mener *pour l'emploi*, relayée par les médias et trop souvent par les organisations syndicales, cache une guerre à outrance *contre les chômeurs* : des allocations chômage toujours plus basses, des dispositifs de contrôle toujours plus autoritaires et punitifs visent à obliger les salariés à accepter n'importe quel boulot à n'importe quel salaire, voire sans salaire du tout. A l'horizon, le modèle allemand du plein emploi précaire et sous-payé – 5,4% de chômeurs, mais 25% de travailleurs pauvres, une espérance de vie en recul, le record d'Europe des inégalités.

Italie / Le Jobs Act du gouvernement Renzi

Dans les annonces qu'a pu faire M. Renzi et dans les choix que j'ai faits pour la France, notamment le pacte de responsabilité, il y a beaucoup de points communs. La reconnaissance que nous devons moderniser le marché du travail, mais aussi faire que les engagements en termes d'emploi puissent être respectés…

François Hollande, le 15 mars 2014

Le décret-loi *Jobs Act* du gouvernement Renzi définit le cadre juridique des CDD, des stages et des prestations de travail occasionnelles.
Le *Jobs Act*, c'est le CDD de trois ans, avec possibilité de renouvellement sans carence entre un contrat et le suivant, et ce pour 20% des contrats de l'entreprise. La *période d'essai* pendant laquelle on peut être renvoyé sans préavis, indemnité ou justification, s'allonge donc de 1 à 3 ans. Le CDI ne sera plus la règle mais l'exception. C'est une extension massive, en durée et en nombre de renouvellements, de l'utilisation sans justification des CDD.
Il s'agit de l'attaque la plus violente contre les droits des travailleurs italiens de ces dernières années. Aucun gouvernement *de droite* n'avait osé faire tant. Un gouvernement, qui n'a pas été élu et qui rassemble gauche et droite, a encore une fois évité la discussion parlementaire en faisant passer ce décret par un vote de confiance au Président du Conseil. Comme d'habitude, on vise l'appauvrissement des pauvres et l'enrichissement des riches. Depuis que les économies des citoyens européens ont sauvé les banques de la crise avec 1600 milliards, le gouvernement italien, comme les autres gouvernements de l'Europe, contraint sa population la plus démunie à l'austérité en réduisant le *welfare* et les services publics de base. Chaque jour qui passe, la rigueur économique correspond à plus d'exploitation, à plus d'expropriation des ressources et des biens communs.
Ce massacre social et des droits du travail s'appelle *simplification* dans le langage du *Jobs Act* qui prétend *favoriser l'emploi, surtout celui des jeunes*. Car le décret comporte aussi une réforme du recrutement des apprentis qui vise à l'extension de l'apprentissage sans garde-fou et la création d'un fond de 1,7 milliard pour donner un emploi à tous les jeunes quatre mois après la fin de leurs études. Mais quel genre de travail ? Un travail de stagiaire avec une rémunération ridicule, voire une prestation de service gratuite. On assiste ainsi à l'élargissement au niveau national de ce qui avait été introduit à l'occasion de l'EXPO de Milan en juillet 2013 : 700 contrats en CDD et 18 500 bénévoles.
Cette nouvelle offensive néo-libérale est comme toujours liée à une réforme de l'assurance chômage. Les indemnisations chômage disparaitront au profit du N-ASpI, variante du dispositif ASpI déjà instauré en 2012, qui consistera à donner moins à ceux qui sont le plus précaires. En liant ce pseudo chèque universel à une obligation de formation et à la possibilité de ne refuser qu'une fois une proposition d'emploi, le *Jobs Act* du maire de Florence s'inspire du *workfare* britannique de 1997. La contrainte et le chantage au travail seront assurés.

Belgique / statut de l'artiste ou attrape-couillons ?

Depuis le 1er avril 2014 sévit un nouveau *statut de l'artiste* voté à la hâte, en fin de législature, sans concertation avec les représentants de ceux qui sont concernés, à savoir les artistes... Le résultat : un spectaculaire retour en arrière sur certains acquis (par exemple, la disponibilité est exigée, à certaines conditions, pour d'autres fonctions qu'artistiques sur le marché de l'emploi). Encore plus de jours d'emploi (156 jours sur 18 mois) pour accéder pour la première fois à l'allocation, ce qui condamne les plus jeunes à voir reculer sans cesse le moment où ils pourraient enfin bénéficier d'une indemnisation entre deux contrats. Et surtout une nouvelle manière de déterminer le type de contrats *au cachet* liés à la spécificité de nos métiers : tous les CDD artistiques de courte durée qui ne sont pas conclus dans le cadre d'un contrat de travail avec horaires définis (au jour, à la semaine, au mois) sont désormais considérés comme payés *à la prestation* ou *à la tâche*, ce qui implique que le salaire brut généré par chacun d'entre eux est automatiquement réparti (au prorata d'un diviseur de 86€) sur un certain nombre de jours de chômage. Un artiste (comédien, chanteur, danseur, plasticien, etc) qui tombe sous le coup de cette géniale arnaque ne gagnera jamais plus que quelques euros en plus de ses allocations de chômage (qui, ici en Belgique, sont plafonnées pour tous à environ 1300€ max par mois).
Et devinez par qui est signée cette loi de malheur ? Par deux ministres socialistes. Et devinez pourquoi voter cette loi était si urgent ? Parce qu'il y avait des abus et qu'il fallait rétablir la justice entre les chômeurs *normaux* et les *privilégiés*. Et devinez dans quel cadre politique général ce genre d'heureuse initiative tombe à point nommé ? Les nouvelles mesures d'*activation* (entendez : chasse aux chômeurs) qui sont exigées par l'Europe dans le cadre d'un énième *plan d'austérité*.
De nouvelles structures de lutte se sont créées, actives, dynamiques mais parfois éphémères et réagissant au coup par coup par des manifs-événements devant les ministères de l'Emploi ou de la Culture. Parfois guettées par les dérives corporatistes, elles ne sont presque jamais liées à d'autres luttes. Le mot *précaires* n'apparaît que pour qualifier nos conditions de travail, jamais pour désigner d'autres travailleurs ou chômeurs dont les artistes seraient solidaires, alors même que notre réforme s'inscrit dans le contexte d'une énorme régression des chômeurs du régime général, sur le modèle allemand des lois Hartz. Mais comme chacun sait, il suffit parfois d'une mobilisation significative, d'un combat mené contre l'injustice de trop pour que l'on réinvente la manière de mener une lutte.

Allemagne / Hartz High Kick

Le progrès, c'est faire des choix courageux dans des moments difficiles, ce qu'a fait Schröder ici. Ces décisions ne sont pas faciles à prendre.

François Hollande, le 16 mai 2013 à Leipzig, pour le 150e anniversaire du Parti Social-Démocrate.

Le modèle allemand de lutte « contre la pauvreté », inventé par la SPD de Schröder au début des années 2000, est celui de Valls et de Hollande. Ils feront tout pour l'imposer, avec force discours auto-célébrant les décisions courageuses qu'il leur faudra prendre pour y parvenir. Comme toujours, ceux qui sont les plus éloignés de la pauvreté prennent les décisions pour ceux qui la vivent au quotidien.
La vie de millions d'Allemands s'est dégradée ces dix dernières années - depuis que les lois Hartz ont entrepris de détruire les droits des chômeurs et de déréguler le marché du travail par une réforme de l'assurance chômage. Cette entreprise néo-libérale fut, comme en Grande-Bretagne, comme en France, déléguée à la sociale-démocratie, sans doute plus à même que *la droite* de faire passer la pilule sans protestation des syndicats ou de la population.
En 2003, des jobs à 1€ de l'heure font leur apparition. « Lorsqu'une famille Hartz IV avec des enfants en bas âge a besoin d'une nouvelle machine à laver, la seule chose que nous puissions faire pour elle, c'est un appel à dons », explique tranquillement la responsable d'un bureau de l'assistance sociale. Après tout, pourquoi ne pas inventer le *crowdfunding* social pour les 2 millions d'enfants vivant dans des foyers dits Hartz IV ?
Avec l'allocation chômage *ALG II*, comme avec ce désastre qu'est le RSA en nos frontières, la *fraude* est nécessaire à la simple *survie* : on évite la déclaration de ses revenus, on ment à son chargé de suivi d'insertion, on utilise son allocation logement pour manger.
Avant d'être pris la main dans le sac pour avoir avancé les frais de putes de syndicalistes d'IG Metall, Peter Hartz, grand pourfendeurs des *profiteurs,* a inspiré quatre lois, qui ont institué la baisse de la durée d'indemnisation de 3 à 1 an, donc le passage au bout d'un an d'une allocation-chômage à *un revenu minimum d'activation de 391 €*, la concentration de l'emploi sur des contrats précaires et sous-payés, la croissance exponentielle de l'intérim, la possibilité de réduire les allocations des chômeurs possédant des économies par un droit d'accès aux comptes bancaires, la multiplication des sanctions, des coupes dans les allocations et des radiations.
En 2013, il y a eu 1 million de sanctions : 1 chômeur sur 4 a été sanctionné dans l'année, le chiffre atteint 1 sur 2 pour les jeunes de 16 à 25 ans, signe d'une résistance massive et tenace à l'*activation forcée*.
Le résultat : l'Allemagne compte aujourd'hui 25% de travailleurs pauvres, elle détient le record d'Europe du plus grand secteur à bas salaires, devant les pays baltes, la Roumanie ou la Grande-Bretagne. 8 millions d'Allemands gagnent moins de 9,4€ de l'heure (moins que le SMIC français), 1,6 millions gagnent moins de 5€/h.
De 2000 à 2010, le salaire réel en Allemagne a baissé de 4%, alors même que la richesse nationale s'accroissait de 25%. Il est vrai que l'Allemagne a aussi conquis la première place européenne des inégalités.

En Allemagne, ce stupéfiant changement dans les conditions sociales et de travail est extrêmement récent, contrairement à beaucoup d'autres économies nationales. Il y a huit ans encore personne n'aurait pu prévoir une pareille dégringolade sociale. Les étapes décisives ayant déjà été franchies avant la crise, les élites au pouvoir n'ont eu, à partir de 2008, aucune difficulté à amortir, par la prolongation de la réglementation sur le travail partiel, les retombées de la crise et à redimensionner leurs mesures pour étendre les mécanismes de flexibilisation du travail aux salariés directs.
Il est impossible ici d'approfondir davantage le coup d'œil jeté sur la variante « partenariat social » des effets de la crise sur les subalternes. La différence (de la situation allemande) avec la brutalité sociale et l'immédiateté des effets de la crise pour les travailleurs/euses aux USA est aveuglante et, entre ces deux configurations et ce que vivent les prolétariats des pays émergents et en développement, il y a encore un monde.
Mais qui pourrait prétendre que la variante « partenariat social » de la fragmentation de classe soit un moindre mal ? Si nous réfléchissons aux mentalités qu'engendrent ces attitudes du « sauve qui peut », du « chacun pour soi » et de l'espoir que « ça n'arrivera qu'aux autres», on peut vraiment en douter.

Karl-Heinz Roth, *in La Crise mondiale*, 2009

Les lois Hartz ont pour objectif d'indexer l'allocation à un sous–emploi, à la disponibilité à l'employabilité et à un contrat d'insertion. Elles n'instituent pas seulement le travailleur pauvre, mais aussi sa culpabilité, puisque ce dernier est tenu pour responsable de sa condition et d'être en dette vis-à-vis de la société et de l'Etat.
Les politiques actuelles de l'emploi et les politiques du workfare (qui visent à forcer, à inciter à l'emploi ceux qui reçoivent des aides sociales) sont des politiques qui introduisent, à des degrés divers, l'insécurité, l'instabilité, l'incertitude, la précarité économique et existentielle dans la vie des individus. Elles insécurisent non seulement les individus, mais aussi leurs rapports à toutes les institutions qui jusque-là les protégeaient.
L'appauvrissement économique s'accompagne d'un appauvrissement subjectif, c'est-à-dire d'une dépendance qui génère une infantilisation destinée à se prolonger toute la vie.
L'Etat et ses administrations sont au commandement des opérations. Un autoritarisme qui n'a plus rien de libéral peut seul garantir la reproduction de ce type de rapports de pouvoir. Le gouvernement du plein emploi précaire et la rançon du paiement de la dette nécessitent l'intégration de pans entiers du programme de l'extrême droite dans le système politique démocratique.

Maurizio Lazzarato, *in Dette et austérité, le modèle allemand du plein emploi précaire, 2012*

Trente-huit mètres

Le 13 février 2013, Djamel Chaar s'immole par le feu.

À la suite d'une erreur de pointage, Djamel Chaar s'était vu réclamer le remboursement de versements considérés indus par Pôle emploi puis refuser ses droits à l'indemnisation chômage.
Après de nombreuses réclamations, il avait envoyé un courrier à son agence Pôle emploi annonçant son intention de se suicider dans ses locaux le lundi 13 février. La réponse de Pôle emploi fut ce jour là d'appeler la police pour lui interdire de faire intrusion dans l'agence. Ne pouvant accéder au site, Djamel Chaar s'est immolé sur un parking à une centaine de mètres de la porte de l'agence Pôle emploi. Il marche trente-huit mètres en direction de l'agence Pôle emploi avant de s'écrouler.
Devant l'émotion soulevée par ce geste, le 22 mars 2013, le directeur de Pôle emploi publie une tribune dans le journal *Le Monde*.
Les agents d'exécution, les protocoles changent, l'idéologie demeure. Voilà pourquoi un an après, il nous a paru pertinent de relire cette tribune.
En voici des extraits et les réponses qu'elle nous a inspirées.

« Arrêtons de caricaturer injustement Pôle emploi !
(…)
Être présents pour ceux qui en ont le plus besoin, c'est tout le sens de l'engagement des agents de Pôle emploi qui assurent cette mission de service public avec professionnalisme et détermination. »

Djamel Chaar accumulait les contrats courts, d'intérim, de toutes sortes. Il lui fallait 610 heures pour ouvrir des droits ; il en a 720 sur la période de référence, donc largement assez pour se sentir tranquille. Or une partie de ces heures avait été déclarée tardivement, ainsi que cela se pratique souvent dans l'intérim. Il avait donc reçu des indemnités pour des jours en fait travaillés. Pôle emploi avait reçu par ailleurs la déclaration de son employeur et corrigé l'erreur, et réclamé un indu, un trop-perçu à Djamel Chaar. De par ce fait Pôle emploi reconnaît bien ces heures comme travaillées, mais ces mêmes heures Pôle emploi, arbitrairement, refuse de les comptabiliser pour une nouvelle ouverture de droits. Djamel Chaar se retrouve donc avec pas assez d'heures sur la période examinée, et reçoit une lettre de notification de refus d'ouverture de droits.
C'est la double peine. Il y a fort à parier que si Djamel Chaar avait été en justice, ces heures-là auraient été évidemment réintégrées. On ne peut pas d'un côté reconnaître officiellement que ces heures ont existé pour réclamer un indu et, de l'autre côté, ne pas les reconnaître pour une ouverture de droits. Mais dans la zone de non-droit qu'est Pôle emploi : si. Rappelons que les décisions de Pôle emploi ne sont jamais argumentées, et encore moins issues d'un débat contradictoire. Ce sont des notifications qui tombent par la poste, comme autant de sentences.

« L'immolation par le feu d'un demandeur d'emploi, le 13 février, devant l'une de nos agences a été un choc et a profondément ému l'ensemble des agents de Pôle emploi. Cet acte d'une violence inouïe contre soi, mais aussi contre les institutions nous a rappelé que nous étions, comme d'autres, le lieu de l'expression de la détresse la plus aiguë.
(La définition du mot « violence » est une « Force exercée par une personne ou un groupe de personnes pour soumettre, contraindre quelqu'un ou pour obtenir quelque chose. »

Ce qui scandalise le directeur de Pôle Emploi, c'est que l'homme qui s'est immolé prétende changer le cours des choses à Pôle Emploi.
Un acte « inouï » est un acte qui « n'a jamais été ouï ». À comprendre la lettre on saisit que le signataire se promet bien de ne jamais l'ouîr la parole de Djamel Chaar lorsqu'il s'immole par le feu.
L'immolation est pour le directeur, non seulement une agression contre lui-même, mais aussi non pas seulement contre Pôle Emploi, mais contre « les institutions ». C'est toute la république qui est agressée par ce chômeur et qui doit se défendre par la plume du directeur de Pôle Emploi.
Enfin, il n'est pas innocent que le directeur de Pôle emploi se refuse à donner son nom au suicidé : Djamel Chaar. Aurait-il été plus indécent qu'il le présente par son numéro identifiant ?
« Alors que la mission des conseillers de Pôle emploi n'a probablement jamais été aussi difficile, Pôle emploi est l'objet ces derniers mois de toutes les critiques. Comme un exutoire, un bouc émissaire face à une crise qui dure, les attaques se multiplient, présentant notre service public comme une machine déshumanisée… »

« Machine déshumanisée » : c'est en effet une excellente définition de Pôle emploi. Il fut un temps où les chômeurs étaient reçus à l'Assedic ou à l'ANPE. Maintenant, vous reçoivent dans les agences de Pôle emploi des agents dont la mission est de vous inviter à appeler la plate-forme téléphonique de Pôle emploi, le 3949. Cette plate-forme téléphonique est systématiquement engorgée… Depuis la fusion Anpe/Assedic, les agents qui travaillaient aux Assedic sont assez mal formés pour les questions Anpe et les agents Anpe sont très mal formés pour répondre aux questions techniques d'indemnisation chômage. Ils sont par ailleurs, de l'aveu même de leurs syndicats, trop peu nombreux pour assurer un vrai suivi des chômeurs et répondre à leurs questions.

«…radiant automatiquement… »
Oui, Pôle emploi radie automatiquement. C'est si notoire que le médiateur national de Pôle emploi a émis une fiche réclamant la fin de cette pratique. Djamel Chaar était une des victimes de ces radiations automatiques. Régulièrement, nous recevons avec permanences de la CIP des chômeurs qui ont vu leur indemnité coupée, uniquement parce que Pôle Emploi avait détecté une anomalie dans le dossier, avant tout examen, avant toute demande d'explication, Pôle emploi arbitrairement instaure avec le chômeur un rapport de force et coupe ses moyens de subsistances, et donc aussi ses capacité à se défendre. C'est la raison pour laquelle les litiges avec Pôle emploi se retrouvent très rarement posés devant des tribunaux, les chômeurs n'ayant pas les moyens de se défendre. Et pourtant, en général, un recours administratif suffit, et Pôle emploi finit par réintégrer ces chômeurs, qui retrouvent une indemnisation. Car rappelons-le, les fraudes avérées, organisées, sont très rares. La plupart des litiges sont des erreurs de bonne foi. Voilà pourquoi nous réclamons que Pôle emploi cesse de radier et de couper l'indemnisation chômage a priori. Nous revendiquons comme une dignité minimum que Pôle emploi considère les chômeurs dans une logique de confiance et non de défiance.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE
« (…) Loin de la caricature d'un service public inerte et passif face à la crise, les agents de Pôle emploi sont en première ligne pour faire face à l'augmentation du chômage. Nous avons recueilli plus de 3 millions d'offres et accompagné 1,5 millions de placements durables en 2012. Chaque jour, nous traitons plus de 400 000 appels, recevons plus de 100 000 demandeurs d'emploi dans nos agences, auxquels s'ajoutent près de 1 million de connexions sur notre site Internet. »

Oui, tout comme Pôle emploi radie automatiquement, Pôle emploi falsifie ses chiffres. Trois millions d'offres, trois millions de chômeurs égale une offre par chômeur, peut-on s'imaginer. On peut aussi croire que, puisqu'il y a un millions et demi d'offres validées, il n'y a donc que la moitié des chômeurs qui ont répondu à une offre. Or ce que le directeur présente comme une grande victoire contre le chômage, ce sont des chiffres cumulés. La réalité, c'est que, en février 2013 (le mois d'avant l'écriture de la tribune du directeur de Pôle emploi) , il y avait 228 000 offres pour cinq millions de demandeurs d'emploi, c'est à dire 5 %. Il n'y a pas de quoi pavoiser. De plus, sur ces 228 000 offres, une partie n'est pas légale : des emplois non rémunérés par exemple. Il faut savoir aussi que sur ces offres, 80 % sont des CDD. 80 % des embauches se font en CDD. Et 75 % – là, le chiffre est énorme – sont des offres de moins d'un mois. Parler d'« 1,5 millions de placements durables en 2012 » est de la manipulation : 75 % de ces offres sont des offres de moins d'un mois. 7,7 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi et seulement 41 % de ces personnes inscrites sont indemnisées. Pourquoi? Protocole après protocole d'accord, les règles d'indemnisation se durcissent. La variable d'ajustement, c'est toujours la variable humaine. On ne cherche pas d'autres sources de financement à Pôle emploi.. Dans le cas de Djamel Chaar, il aurait été légitime qu'il soit indemnisé, puisqu'il répondait aux critères d'éligibilité, mais Pôle emploi à l'intérieur d'un protocole déjà inique rajoute des règles pour que même ceux qui devraient être indemnisés ne le soient pas. Nous le disons : quand bien même nous obtiendrions une amélioration du protocole, si Pôle emploi persistait à appliquer sa politique de défiance, de contrôle, de radiation et de non-droit, les améliorations obtenues seraient vaines.
Enfin, on aurait pu imaginer que, plutôt que ces données chiffrées qui ne signifient rien, le directeur de Pôle emploi aurait eu à cœur de rappeler que la mission des agents de Pôle emploi est d'assurer l'exercice d'un droit. L'auteur nous signifie clairement ici son cœur de métier : faire du chiffre. Il y a pour le moins un paradoxe à refuser d'être présenté par autrui comme une « *une machine déshumanisée* » et à présenter son apologie par un alignement de chiffres.

AGRESSIONS PHYSIQUES ET VERBALES
« Alors que les agents de Pôle emploi sont pleinement mobilisés, la multiplication des critiques les expose dangereusement, car elle génère dans les agences des agressions physiques et verbales de plus en plus nombreuses et parfois violentes. Pour les conseillers, cette image caricaturale peut se révéler aussi lourde à porter que la charge de travail liée à l'augmentation du chômage. »

Donc : questionner le fonctionnement de Pôle emploi, c'est mettre en danger les conseillers. Ces agents sont donc le bouclier humain derrière lequel s'abritent leur directeur, et ses mandataires, gestionnaires de l'Unédic, qui eux ne sont responsables de rien .
(…)
« Nous avons également engagé des projets très innovants qui feront de Pôle emploi, et c'est mon ambition, un service public de référence. (...) nous allons lancer un portail des offres d'emploi qui permettra aux demandeurs d'emploi et aux entreprises de pouvoir accéder sur un site unique aux offres publiées sur Internet afin de renforcer la transparence du marché du travail et de lutter contre sa sélectivité ; pour s'adapter aux besoins des demandeurs d'emploi et pour prendre en compte les nouveaux usages numériques, nous expérimenterons une offre d'accompagnement 100 % Web pour les demandeurs d'emploi volontaires. »

On peut s'inquiéter pour la santé mentale du directeur de Pôle emploi. Comment peut-il défendre comme outil d'humanisation, d'accompagnement, de personnalisation la création d'un portail numérique ? Le directeur de Pôle emploi ne retrouve-t-il de la chaleur qu'en passant le portail qui le mène à son domaine enchanté : celui des chiffres, et du traitement informatique des données ? Oui, dans cette univers-là, il est certain qu'il ne sera jamais incommodé par l'irruption d'un Djamel Chaar en chair et en os.
« Quatre ans après sa création difficile, je souhaite que Pôle emploi s'ouvre davantage sur l'extérieur. Très concrètement, cela signifie que nous allons nouer de nouvelles coopérations et partenariats, nous ouvrir aux chercheurs qui s'intéressent à Pôle emploi, mais aussi être plus transparents et mieux communiquer sur nos projets et nos actions. »
« Pôle emploi doit s'ouvrir sur l'extérieur ». Pourquoi Djamel Chaar a-t-il marché en feu trente-huit mètres en direction de la porte de Pôle emploi ? Parce que la réponse de Pôle emploi à ses courriers où il annonçait son intention de se suicider fut d'appeler la police afin de protéger le bâtiment de son intrusion.

«Cette transformation est la condition indispensable pour doter notre pays d'un service public plus solide et plus efficace. Sa réussite repose en revanche sur le soutien et l'implication de tous.»
In cauda venenum : d'avance, il est clairement dit que si Pôle emploi ne parvient pas à devenir « un service public plus solide et plus efficace », ce ne sera pas la responsabilité de ses dirigeants, mais par le défaut « de soutien et d'implication » de qui ? Des travailleurs précaires ? du personnel de Pôle emploi ? De tout le monde et de personne ? En tout cas, si d'autres suicides devaient se produire, ce ne sera pas la faute du directeur de Pôle emploi qui aura pris la peine lui de rédiger cette lettre, mais de tous ceux qui entravent le fonctionnement harmonieux de sa « machine déshumanisée, radiant automatiquement, falsifiant ses statistiques ».

Marcel Duchamp et le refus du travail

Maurizio Lazzarato

« John Cage se vante d'avoir introduit le silence dans la musique, moi je me targuais d'avoir célébré la paresse dans les arts » dit Marcel Duchamp.
Duchamp pratique un refus obstiné du travail, qu'il s'agisse du travail salarié ou du travail artistique. Il refuse de se soumettre aux fonctions, aux rôles et aux normes de la société capitaliste. Ce refus n'interroge pas seulement l'artiste et l'art de son temps : l'attitude de Duchamp peut nous aider à interroger les refus qui s'expriment depuis 2008 sur la planète (Turquie, Brésil, Espagne, États-Unis, etc.).
D'une part il élargit son domaine d'action, puisqu'il concerne non seulement le travail salarié, mais toute fonction ou rôle auquel nous sommes assignés (femme/homme, consommateur, usager, communicateur, chômeur, etc.). Comme la grande majorité de ces fonctions, l'artiste n'est pas subordonné à un patron, mais à une panoplie de dispositifs de pouvoir. De la même manière que le « capital humain » dont l'artiste est devenu le modèle dans le néo-libéralisme, il doit se soustraire non seulement à ces pouvoirs « externes », mais aussi à l'emprise de son « ego » (créateur pour l'artiste ou entrepreneur pour le capital humain) qui donne à l'un et à l'autre l'illusion d'être libres.

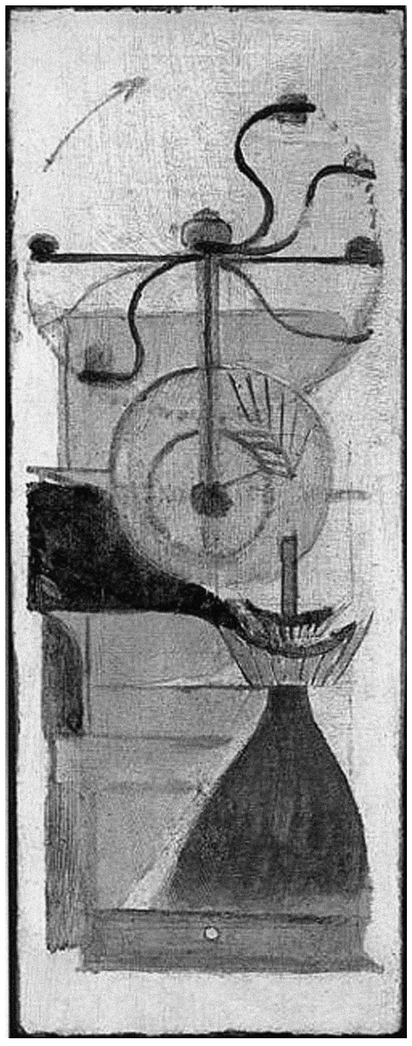

1. Le refus du travail

L'action paresseuse duchampienne fonctionne à la fois comme critique du domaine socio-économique, et comme une catégorie « philosophique » qui permet de repenser l'action, le temps et la subjectivité, en découvrant de nouvelles dimensions de l'existence et à des formes de vie inédites.
La paresse n'est pas simplement un « non-agir » ou un « agir minimum ». Elle est une prise de position par rapport aux conditions d'existence dans le capitalisme. Elle exprime d'abord un refus subjectif qui vise le travail (salarié) et tout comportement conforme que la société capitaliste attend de vous.
Le refus de « toutes ces petites règles qui décident que vous n'aurez pas à manger si vous ne montrez pas de signes d'une activité ou d'une production, sous une forme ou une autre ». Beuys a dénoncé le « silence surévalué » de Duchamp quant aux questions sociales, politiques et esthétiques. La plupart des critiques considèrent que Duchamp n'est pas à une contradiction près. Lui-même, d'ailleurs, affirme qu'il n'a pas arrêté de se contredire pour ne pas se figer dans un système, un goût, une pensée établis. Mais s'il y a quelque chose qui revient systématiquement et à quoi il est resté fidèle toute sa vie c'est le refus du travail et l'action paresseuse qui, ensemble, ont constitué le fil rouge éthico-politique de son existence.
« Serait-il possible de vivre en locataire seulement ? Sans payer et sans posséder ? (…) Ceci nous ramène au *Droit à la Paresse* suggéré par Paul Lafargue dans un livre qui m'avait beaucoup frappé vers 1912. Il me semble encore aujourd'hui très valable de remettre en question le travail forcé auquel est soumis chaque nouveau-né ».
Dans l'histoire de l'humanité aucune génération n'a sacrifié autant de temps au travail que les générations qui ont eu la malchance de naître sous le régime capitaliste. Dans le capitalisme, l'humanité est condamnée aux travaux forcés quelque soit le niveau de productivité atteint. Toute invention technique, sociale et scientifique, au lieu de libérer du temps, ne fait qu'étendre l'emprise du capital sur nos temporalités.
« Sans être fasciste, je pense que la démocratie n'a pas apporté grand-chose de sensé (…) Il est honteux que nous soyons encore obligés de travailler simplement pour vivre (…) être obligé de travailler afin d'exister, ça, c'est une infamie. »
L'Hospice pour paresseux (« Hospice des grands paresseux / Orphelinat des petits paresseux ») que Duchamp voulait ouvrir et « où bien entendu il serait interdit de travailler », présuppose une reconversion de la subjectivité, un travail sur soi, car la paresse est une autre manière d'habiter le temps et le monde.
« Je crois d'ailleurs qu'il n'y aurait pas autant de pensionnaires qu'on pourrait l'imaginer », car, « en fait, ce n'est justement pas facile d'être vraiment paresseux et de ne rien faire. »
Malgré une vie très sobre, quelquefois à la limite du dénuement, Duchamp a pu vivre sans travailler parce qu'il a bénéficié d'une petite rente, de l'aide occasionnelle de collectionneurs, de quelques petites ventes d'œuvres d'art et d'autres arrangements, toujours précaires. Duchamp est donc tout à fait conscient de l'impossibilité de vivre en « paresseux », sans une organisation de la société radicalement différente.
« Dieu sait qu'il y a assez de nourriture sur Terre pour que tout le monde puisse manger sans avoir à travailler (...) Et ne me demandez pas qui va faire le pain ou quoi que ce soit, parce qu'il y a assez de vitalité chez l'homme en général pour qu'il ne reste pas paresseux ; Il y aurait très peu de paresseux chez moi, parce qu'ils ne supporteraient pas de rester paresseux trop longtemps. »
L'art est pris dans la division sociale du travail comme toute autre activité. De ce point de vue, être artiste est une profession ou une spécialisation comme une autre, et c'est précisément cette injonction à occuper, avec son corps et avec son âme, une place, un rôle, une identité, qui fait l'objet du refus catégorique et permanent de Duchamp. Avec l'artiste, seules les techniques de subordination changent, elles ne sont plus disciplinaires. Mais les dispositifs des sociétés de contrôle sont autant sinon plus chronophages que les techniques disciplinaires, même lorsqu'il s'agit de l'activité artistique.
« Il n'y a pas le temps nécessaire pour faire du bon travail. Le rythme de la production est tel que cela devient une autre forme de course effrénée » qui renvoie à la « foire d'empoigne » de la société en général.
L'œuvre « doit être produite lentement ; je ne crois pas à la vitesse dans la production artistique » qui est introduite par le capitalisme. Teeny, la deuxième épouse de Duchamp, relate qu'« il ne travaillait pas comme un ouvrier », mais en alternant, dans la même journée, de courtes périodes d'activités et des longues pauses.
« Aujourd'hui encore, je ne peux pas travailler plus de deux heures par jour. C'est vraiment quelque chose de travailler tous les jours. »
Plus en général, le refus du travail « artistique signifie refus de produire pour le marché, pour les collectionneurs, pour satisfaire les exigences esthétiques d'un public de regardeurs de plus en plus nombreux, refus se soumettre à leurs principes d'évaluation, et leur exigence de « quantité » et de « qualité ».
« Le danger c'est de rentrer dans les rangs des capitalistes, de se faire une vie confortable dans un genre de peinture qu'on recopie jusqu'à la fin de ses jours. »
L'affirmation du refus est sans ambiguïté : « Je refuse d'être un artiste tel qu'on l'entend aujourd'hui », « je voulais transformer complètement l'attitude à l'égard de l'artiste » , « j'ai vraiment essayé de tuer le petit dieu que l'artiste est devenu au cours du dernier siècle », « vous savez je ne voulais pas être un artiste », etc.

2. *Le Moulin à café*

Duchamp a déclarée à plusieurs reprises l'importance d'un tout petit tableau, *Le Moulin à café,* peint en 1911
« Vous avez déclaré que *Le Moulin à café* était la clé de toute votre œuvre. » « J'ai fait une description du mécanisme. Vous voyez la roue dentée, et vous voyez la poignée rotative au-dessus ; je me suis aussi servi de la flèche pour indiquer dans quel sens la main tournait. Ce n'est pas un moment seulement, ce sont toutes les possibilités du moulin. Ce n'est pas comme un dessin. »
Avec cette petite peinture Duchamp fait un premier pas vers la découverte non pas de la vitesse mais du possible, non pas du mouvement mais du devenir, non pas du temps chronologique mais du temps de l'événement. Le possible, le devenir et l'événement ouvrent à des « régions que ne régissent ni le temps, ni l'espace », animées par d'autres vitesses (des vitesses infinies dirait Guattari), ou par la plus grande vitesse et de la plus grande lenteur (Deleuze).
Le temps c'est de l'argent dit le capitaliste, « mon capital n'est pas l'argent, mais le temps » dit Duchamp. Et le temps dont il s'agit n'est pas le temps chronologique qu'on peut mesurer et accumuler, mais ce présent qui, contenant à la fois le passé, le présent, le futur, est un foyer de production du nouveau.
Le possible découvert grâce au Moulin à café , Duchamp lui donne aussi un autre nom : « l'inframince ».
L'inframince est la dimension du moléculaire, des petites perceptions, de différences infinitésimales, de la cointelligence des contraires où ne valent pas les lois de la dimension macro et notamment celle de la causalité, de la logique de la non-contradiction, du langage et ses généralisations, du temps chronologique. C'est dans l'inframince que le devenir a lieu, c'est au niveau micro que se font les changements.
« Le possible implique le devenir – le passage de l'un à l'autre a lieu dans l'inframince. »
Et pour avoir accès à cette dimension la condition est toujours la même, inventer une autre manière de vivre : « l'habitant de l'inframince fainéant ».

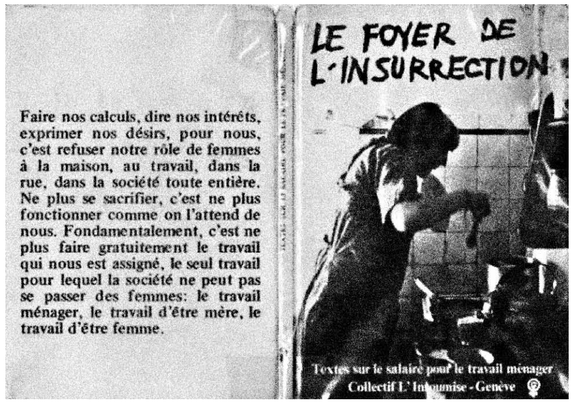

ÉLOGE DE LA PAGE BLANCHE

Le mouvement social appelé conflit des intermittents du spectacle dure depuis plus de vingt ans. C'est une longévité exemplaire dans l'histoire des luttes.
Pourquoi ? Parce qu'il dépasse largement le seul enjeu de la culture. Le régime spécifique d'assurance chômage des intermittents a été pensé dans une période de plein emploi pour assurer une continuité de revenu aux techniciens puis aux artistes qui par nature enchaînent des contrats courts. Aujourd'hui, 86 % des embauches se font en CDD. Ces contrats courts ne font plus exception, ils sont la norme. Le Medef ne veut pas supprimer ce régime spécifique pour des raisons économiques mais bien pour des raisons idéologiques : il ne faudrait surtout pas que ce modèle serve aux autres.
C'est un des principaux enjeux de ce conflit. En cette période d'austérité et de précarité grandissante, 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés. La situation est catastrophique et l'État se cache derrière le Medef pour faire 2 milliards d'économies en 3 ans sur le dos des pauvres. C'est un massacre.
En 2012, lors de l'élection présidentielle, aucun candidat n'a parlé d'assurance chômage. Seules des solutions toutes faites pour parvenir au Graal du fameux plein emploi étaient proposées. Toutes ces recettes faciles visaient à promettre un emploi aux 6 millions de chômeurs de notre pays. C'est aussi risible que tragique.
Nous savons aussi, et c'est un enjeu important, que notre couverture sociale nous permet de penser l'emploi autrement. Avant 2003, date de la première importante réforme, nous avions du temps pour penser, pour élaborer nos projets, pour nous former, pour nous remettre en question et pour dire non à des emplois qui ne nous convenaient pas. Ce temps est précieux, essentiel et c'est pourquoi notre modèle est un laboratoire qui intéresse tant les sociologues. Depuis onze ans, nous sommes souvent obligés d'accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix. Nous mesurons ce que nous avons perdu.
La lutte contre la précarité est un enjeu national. Nous devons donc nous battre, nous n'avons pas le choix, il en va de nos vies et de celles de tous les chômeurs. Notre slogan n'a pas changé : ce que nous défendons, nous le défendons pour tous.
Le combat est rude. À chaque grève ou blocage entraînant l'annulation de nos activités, trois phrases reviennent régulièrement :
- Vous vous tirez une balle dans le pied
- Vous sciez la branche sur laquelle vous êtes assis
- Vous vous trompez de cible

Et on nous donne souvent des conseils sur ce que nous devrions plutôt faire.
Pour rassurer les bien-pensants, voici la liste de ce que nous avons déjà fait :

- Décryptage et analyse de l'accord sur l'assurance chômage
- Manifestations, rassemblements partout en France
- Occupation des ministères du travail et de la culture
- Occupation des toits du Medef et de l'Unédic
- Occupation des DRAC
- Occupation de toutes les agences Pôle emploi
- Occupation de la CFDT
- Publication de plus de 5000 textes
- Plusieurs auditions devant les missions d'information parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat
- Création du comité de suivi à l'Assemblée nationale, rassemblant élus de tous bords, syndicats d'employeurs et d'employés du domaine culturel
- Deux enquêtes sociologiques financées par les régions menées avec un laboratoire du CNRS
- Plusieurs vidéos d'explications, dont « Nous avons lu le protocole » et les « Ripostes »
- Lectures de textes et informations au public avant et après les spectacles
- Sensibilisation et distribution d'information sur les tournages
- Entretien et négociation avec les ministres du travail et de la culture
- Occupations de plateaux télé en direct dont le JT de France 2 et Star Academy
- Plus de 500 interviews radio et télé
- Plus de 30 tribunes publiées dans les journaux nationaux
- Organisation de débats et forums dans tous les festivals
- Dépôt d'une proposition de projet de loi (PPL)
- Des Universités Ouvertes
- Des AG partout en France
- Des conférences débats partout en France
- Participation aux assises de la culture
- Participation au Conseil national des professions du spectacle
- Des clips diffusés dans tous les cinémas de France
- Deux conférences de presse à Cannes dans le Palais des festivals
- Participation aux débats dans tous les festivals

Tout cela est beau et manifeste la vigueur et le foisonnement de notre mouvement.
Il n'en reste pas moins que tout ce qui a été acquis par le mouvement l'a été grâce aux mouvements de grève de 2003.
La grève est non seulement utile, elle est nécessaire. La grève, c'est un moment de respiration, un arrêt, un temps où nous pouvons nous retrouver, échanger, réfléchir.
Oui, nous voulons du temps.
Nous nous battons pour reprendre possession du temps. La grève c'est d'abord ça : du temps retrouvé. Nous sentons tous, et cela bien au-delà du monde de la culture, que ce qui nous échappe, ce dont nous sommes dépossédés, c'est le temps. Le temps de ne rien faire. Le temps de parler. Le temps de prendre du recul par rapport à notre travail, nos pratiques, nos vies. Les droits à l'intermittence pour tous que nous revendiquons, c'est la possibilité pour chacun de reprendre le pouvoir sur son emploi du temps.
Le Medef et la CFDT ont menacé de quitter l'Unédic ?
Quelle bonne idée ! Nous récusons depuis des années le déni de démocratie que constitue le paritarisme.
Nous souhaitons qu'une page blanche s'ouvre, que le jeu politique s'ouvre enfin sur la question centrale du chômage.
S'il le faut, nous la créerons nous-mêmes la page blanche, et enfin, il sera possible d'inventer.
Oui, pour créer, pour inventer, pour être libres, artistiquement comme politiquement, il nous faut du temps libéré de la contrainte, il nous faut du vide, il nous faut enfin ouvrir une page blanche.
Quoi qu'il en soit, nul n'écrira pour nous. La page blanche, nous la remplirons ensemble.

Je suis maître d'hôtel
mais le plus souvent je suis serveuse

Les intermittents de la restauration seront les plus touchés par l'application du nouvel accord. Chauffeurs, extras, cuisiniers, plongeurs, femmes de chambre, serveurs subiront une baisse brutale de leurs revenus.

Je suis maître d'hôtel (c'est-à-dire que je coordonne une équipe de serveurs pour un traiteur par exemple) mais le plus souvent je suis serveuse. Mes employeurs sont des hôtels, des traiteurs mais aussi des entreprises de restauration collective. Ils m'appellent personnellement quand ils ont besoin de moi et la plupart me font des bulletins de salaire sauf certains qui font faire les salaires par des agences d'intérim. Je travaille principalement sur du service de banquet dans le cadre de congrès, mariages, repas de direction dans des entreprises, mais parfois aussi pour des restaurants, à la carte.
Je travaille à la journée, pour des vacations qui peuvent aller de 5 h à 15 h par jour. Je fonctionne de la même façon qu'un intérimaire, je travaille au jour le jour, je peux avoir deux employeurs différents dans la même journée : un petit-déjeuner à un endroit, un dîner de gala ailleurs. Lorsque ce sont les employeurs qui me paient directement, sur mon attestation assedic, il est noté « fin de CDD » - en intérim, c'est « fin de mission ».
Le titre de l'annexe 4 dans l'accord assurance chômage de 2011 est : « salariés intermittents, salariés intérimaires des entreprises de travail temporaire. » Dans l'accord du 22 mars 2014, ce titre était le même. Mais le 14 mai 2014, le titre de l'annexe 4 a changé, il n'indique plus que « salariés intérimaires des entreprises de travail temporaire » avec la précision suivante : « salariés qui effectuent, chez un employeur, quel qu'il soit, une ou plusieurs missions de durée limitée qui leur ont été confiées par une entreprise de travail temporaire. » Alors que dans l'annexe de 2011, il était précisé que le régime concernait aussi les « salariés dont les activités professionnelles s'exercent, en raison de la nature même de ces activités, d'une manière discontinue. »
Ce qui veut dire que, pour continuer à être dans l'annexe 4, il va falloir ne travailler que par l'intermédiaire d'agences intérim. Il n'est plus tenu aucun compte de la spécificité des contrats journaliers (en intérim, dans le bâtiment ou l'agro-alimentaire par exemple, les contrats hebdomadaires sont renouvelés de semaine en semaine, parfois pendant des mois).
En ce qui concerne la perte financière : en intérim, avec le nouveau calcul, les salariés vont perdre 200 €/mois en moyenne. Mais pour les intermittents de l'annexe 4 qui passeront dans le régime général, ce sera encore pire. Car, en annexe 4 actuelle, compte tenu de notre hyper-flexibilité, forfaitairement, une journée de travail est égale à 10 heures. Par exemple, si on a travaillé 610 heures, on considère qu'on a travaillé 61 jours. Ensuite, on prend le montant des salaires brut, on divise par 61, ceci donne le Salaire Journalier de Référence. Et l'allocation est calculée à partir de ce SJR.

Pour les intermittents hors spectacle qui vont passer au régime général, le nouvel accord est une catastrophe. Le calcul des droits au régime général, c'est à partir de 610 h, mais une journée de travail est égale à 5 heures. Travailler 610 h voudra dire avoir travaillé 122 jours. Du coup, le montant des salaires bruts sera divisé par 122 au lieu de 61, ce qui fait un Salaire Journalier de Référence divisé par 2. Et ce n'est pas fini : on prend 54% du SJR pour calculer l'allocation des intérimaires, pour le régime général c'est 40.4% plus 11.64€.
Par exemple, si quelqu'un a gagné 6100€ de salaires brut, par l'annexe 4, il touchera 57€ d'allocation journalière, mais passé au régime général, il ne touchera plus que 31.84€.

Questions qu'on

La commission *Questions qu'on n'ose pas poser en AG*, ou *Questions qu'on*, se propose de répondre à des questions basiques. Il y a toujours des choses qu'on ne sait pas, ou qu'on croit savoir, mais qui en fait ne sont pas si claires. Ça va de :
C'est quoi l'Unédic exactement ? à *Au fait, pourquoi 507 ?* en passant par
C'est quoi les autres annexes ? Et pourquoi on dit « annexe » ?
etc. On a une belle liste. Deux axes :
- se poser ces questions et se renseigner les uns les autres pendant la commission (soit en découvrant nous-mêmes les outils soit en invitant quelqu'un à venir partager son savoir)
- fabriquer des outils consultables (papier, dossier sur le site, cinétracts de 1 à 3 minutes, autres supports à inventer) à la disposition de tous.

La commission a commencé avec du lourd : *C'est quoi l'Unédic ?*
Nous en avons retracé l'historique, exploré les objets et missions, puis nous nous sommes penchés sur les représentativités salariale et patronale. Nous sommes actuellement dans son financement. Nous tentons d'en percer l'opacité. Nous arpentons les chemins escarpés du déficit et de la dette.
Nous ne sommes pas loin de nous poser une nouvelle question : À qui profite l'Unédic ?
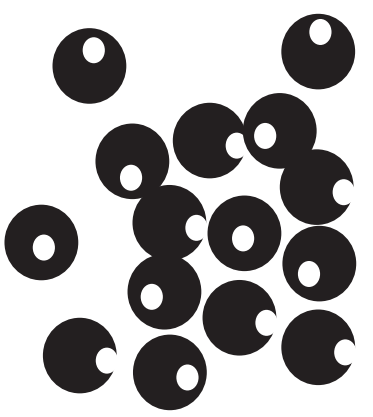
COORDINATION NATIONALE DES CHÔMEURS, PRÉCAIRES, INTERMITTENTS, INTÉRIMAIRES